
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mercredi 6 février 2019, à 17 h 30

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *M^{mes} Laurence Corpataux, Annick Ecuyer et M. Stéphane Guex*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder et M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 janvier 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 5 février et mercredi 6 février 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement de M. Morten Gisselbaek et M^{me} Hélène Ecuyer, qui demande que les seize objets déclarés urgents hier soient traités immédiatement. Avant de la mettre au vote, j'ai deux, trois choses à vous dire, les magistrats également, et j'aimerais que nous terminions le traitement de l'interpellation orale IO-289, entamé hier. Y a-t-il des oppositions? Cela n'a pas l'air d'être le cas.

J'annonce les absences de M. Rémy Pagani à 17 h 30 – je ne sais pas s'il sera là à 20 h 30 –, ainsi que de M. Kanaan, dès 19 h. M^{me} Salerno et M. Barazzone seront absents à la séance du soir.

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Bernard Chevalier, avec effet immédiat. Je prie la secrétaire M^{me} Alia Chaker Mangeat de lire la lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 6 février 2019

Monsieur le président,

Je vous adresse par ce courrier ma démission du Conseil municipal, à dater de ce jour. Bien entendu, je me tiens à votre disposition pour expliquer cette décision.

Il convient de remercier les collaborateurs du secrétariat, qui effectuent leurs tâches avec beaucoup d'efficacité et de compétences.

Copie de la présente est adressée à M. Daniel Sormanni, chef de groupe. M^{me} Roch a été informée oralement.

Recevez, Monsieur le président, mes salutations respectueuses.

Bernard Chevalier

Le président. Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment de sa remplaçante, M^{me} Daniela Dosseva, aura lieu ultérieurement.

Je vous informe encore que certains objets déposés hier par motion d'ordonnement n'étaient pas corrects sur la forme. Ils ont donc été requalifiés. Ainsi le projet de délibération PRD-208 devient-il la motion M-1411, «Audit RH au département des constructions et de l'aménagement». Le projet de délibération PRD-207 devient la motion M-1412, «Pas d'expulsion du Trialogue sans relogement effectif». Enfin, la résolution R-234 devient la motion M-1413, «Déménagement de la poste de la place des Charmilles au centre commercial Planète Charmilles».

4. Questions orales.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je souhaite répondre à deux questions qui m'ont été posées hier.

J'avais déjà commencé pour M. Rémy Burri, mais j'aimerais lui donner quelques précisions chiffrées. Les immeubles sis rue Lamartine 7 et 15 sont malheureusement bien connus de nos équipes: ils sont propices au débarras en raison de leur trottoir très large. En 2018, la Voirie a effectué quarante-neuf rendez-vous de ramassage à Lamartine 7 et vingt à Lamartine 15, pour quatorze débarras sauvages constatés. Notre unité de gestion des incivilités a également consacré un certain nombre d'heures de surveillance à ce site. Elle a établi huit constats et sensibilisé quatre habitants en infraction. J'ajoute encore qu'une campagne contre les incivilités liée aux déchets est prévue en 2019. J'en reparlerai quand j'aurai plus d'informations à ce sujet.

Je réponds maintenant à M^{me} Corinne Goehner-da Cruz, qui nous demandait si des écopoints supplémentaires pourraient être installés à la plaine de Plainpalais

lors de manifestations. Il en existe un à côté du skate-park, du côté du boulevard Georges-Favon, et deux autres aux abords directs de la plaine, rue Du-Bois-Melly et rue du Mail 25. Tous ceux-là sont permanents. Mais j'imagine que M^{me} la conseillère municipale parlait du tri imposé lors d'événements. Si c'est le cas, sachez que le tri des déchets est du ressort des organisateurs de manifestations, qu'elles soient grandes, petites ou moyennes. La Ville de Genève impose un concept de tri lorsqu'elle autorise leur tenue. Toutefois, le système des sacs-poubelle scotchés en bout de table et récoltant tout type de déchets est complètement banni des manifestations organisées en Ville depuis plusieurs années. J'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission: nous imposerons davantage le concept de tri pour tout type d'événements, y compris les plus petits, et veillerons à son application. L'enjeu de la vaisselle recyclable ou compostable est ensuite de ne pas la retrouver dans les ordures ménagères.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je souhaitais répondre à la question de Jean-Philippe Haas à propos du montage des stands de forains pour le mercredi matin lors de la Fête des écoles. Il me demandait si toutes les dispositions avaient été prises pour l'assurer et s'enquerrait du surcoût lié à l'allongement de la manifestation. Sachez que nous essayons d'assurer cette nouvelle organisation de la Fête des écoles – ou de la Fête des promotions, comme vous voudrez – à coût constant. C'est un peu la quadrature du cercle et il y aura quand même un dépassement. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a estimé le surcoût à 4500 francs. Pour les forains, il y aura vingt-huit postes, le matin et l'après-midi. Les manèges seront montés entre lundi et mardi après-midi et ils fonctionneront toute la journée de mercredi.

M. Sami Kanaan, maire. Je réponds également à un certain nombre de questions posées hier.

M. Pierre de Boccard m'interrogeait sur un éventuel problème de conception du terrain de rugby du centre sportif de Vessy. Il n'y a pas de malfaçon. Le terrain est neuf et la matière faite de géotextile et de liège n'est pas encore suffisamment tassée par la pratique concrète des entraînements et des matches. En cas de forte pluie, elle est donc imbibée d'eau, ce qui peut être désagréable, et évidemment, s'il fait froid, notamment la nuit, elle peut geler. Si c'est le cas, le terrain est considéré comme impraticable, comme lorsqu'il y a de la neige. En accord avec les clubs, entraînements et matches sont alors suspendus. Il faut aussi accepter – ce que les clubs savent – que Vessy est situé au bord de l'Arve, dans une cuvette, et que ces terrains connaissent donc une humidité moyenne supérieure à ceux situés en Ville, par exemple à Varembe. Nous sommes donc en période de rodage.

M. Amar Madani m'interpellait sur la cohabitation de l'athlétisme et du tennis au centre sportif du Bout-du-Monde. Les deux associations sont en très bons termes. Il est vrai que l'Association Régionale Genève Tennis s'entraîne avant l'athlétisme; l'entraînement s'arrête même avant la fin pour ranger les filets. Pendant ce temps, les athlètes peuvent commencer à s'échauffer des deux côtés du terrain. C'est donc une coexistence pragmatique qui confirme, si besoin était, le manque global d'infrastructures sportives. Nous saisissons bientôt le Conseil municipal du crédit d'étude pour l'avenir du site, puisque nous avons besoin de davantage de salles et d'une meilleure capacité d'accueil. En attendant, je remercie les clubs concernés pour leurs efforts.

M. Pierre Scherb a évoqué les personnes migrantes qui viendraient dans le hall de la piscine de Varembe, notamment pour recharger leur téléphone, et qui harcèleraient les usagères et usagers et/ou le personnel. J'apporte un complément de réponse. Nous connaissons le même phénomène à Varembe que celui précédemment constaté aux Vernets; il y a peut-être eu un effet de déplacement. On a donc demandé ponctuellement l'intervention des agents de l'unité de sécurité préventive mais, dès que celle-ci s'en va, les personnes reviennent. A ce stade, nous n'avons pas eu de plainte directe comme quoi elles harcèleraient qui que ce soit. Elles prennent de la place, c'est clair, mais ce n'est pas illégal en soi. Nous sommes en train d'évaluer les options ayant permis de régler la situation aux Vernets. J'aimerais encore une fois relever que le Service des sports est extrêmement seul dans cette affaire, car aucune autre autorité sociale ou sécuritaire ne veut s'occuper du problème.

Enfin, M. Alain de Kalbermatten s'inquiétait – et je le comprends – pour la situation du club de tennis de table UGS-Chênois confronté aux travaux de la caserne de Frontenex. A court terme, il a les capacités nécessaires, puisqu'il a pu conserver la grande salle de la caserne de 325 m² pour les matches et les compétitions. A titre provisoire, nous avons mis à sa disposition une salle d'entraînement de 100 m² au stade de Frontenex, tout près, un local récupéré sur l'activité footballistique. Evidemment, le jour où il faudra passer à l'étape suivante des travaux de la caserne, même la grande salle ne sera plus disponible, parce que le concept opérationnel du SIS ne permet pas d'y maintenir le club, quelle que soit la manière d'envisager les espaces. Nous devons trouver des solutions à plus long terme. Il est prévu qu'une salle soit accessible dans le nouveau centre des Eaux-Vives, dont le crédit de construction vous sera bientôt soumis. Il comprendra une crèche, des locaux pour le quartier, une piscine de 25 m et des salles de sport polyvalentes. En revanche, le ping-pong n'aura plus forcément une salle exclusivement dédiée. Dans le Plan directeur des sports 2016-2020, comme vous le savez, nous essayons de travailler sur la polyvalence, car il devient difficile aujourd'hui de réserver à un seul sport une salle ou un équipement donné. Nous restons attentifs. Malheureusement, malgré nos appels répétés, les communes des

Trois-Chêne n'ont aucunement fait mine de nous soutenir dans cette démarche, alors que 30% des joueurs du club viennent de ces trois communes. Par ailleurs, on a proposé à ce dernier d'aller au centre sportif du Bois-des-Frères, sur l'autre rive, mais je comprends qu'il ne le veuille pas. Nous continuons à chercher des solutions dans la région pour que les pongistes puissent continuer à s'y entraîner et y jouer des matches.

5. Interpellation orale du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Anne Carron, Marie Barbey-Chappuis, Jean-Philippe Haas et Renate Cornu: «Maison des associations: les bons comptes font-ils les bons camarades?» (IO-289)¹.

Le président. Hier, nous avons suspendu le traitement de cet objet après la réponse du magistrat. Celui-ci a des informations à communiquer aux auteurs, avant que nous ne passions à la réplique.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Monsieur le président. J'ai cherché des informations précises pour cette interpellation dont je n'ai pris connaissance qu'hier. Je voulais m'assurer des faits avant de répondre, car j'aime bien les réponses précises. Cela me paraît important pour la bonne tenue de ce Conseil.

En date du 21 mars 2018, il y a bientôt un an, quand le Conseil administratif a pris connaissance du rapport du Contrôle financier concernant la gouvernance de la Maison des associations – Fondation pour l'expression associative, il a estimé que certains faits – sous réserve de vérifications qu'il ne pouvait mener lui-même – pouvaient relever d'une instruction pénale. Le même jour, il a déposé une dénonciation auprès du Ministère public genevois, conformément à l'article 33 de la loi d'application du Code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale. Il donnera la suite qu'il estime pertinente et nous savons qu'il examine cette affaire de près. Dans la mesure du possible, nous avons souhaité être informés de la procédure, qui suit son cours. Nous avons donc totalement assumé nos responsabilités.

Monsieur Burri, je n'ai nul doute qu'en tant qu'ancien président du Conseil municipal, soucieux des institutions, vous retirerez les accusations quelque peu excessives que vous avez faites hier.

¹ Interpellation ouverte, 4876.

M. Rémy Burri (PLR). Je vous remercie pour ces informations, Monsieur le maire, mais alors je ne comprends pas pourquoi vous aviez répondu par la négative lorsque je vous ai demandé, le 2 octobre 2018, si vous aviez déposé une plainte pour gestion déloyale. Parce que si vous aviez dit que telle était votre intention, ou que c'était chose faite, lors de ma question orale, je n'aurais pas persévéré, ni mes coauteurs, avec cette interpellation orale. Nous aurions été rassurés sur la rigueur que vous attendez de vos équipes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis heureux d'apprendre le 6 février 2019 que la Ville de Genève aurait déposé plainte le 21 mars 2018 et que M. Kanaan ne pouvait pas nous le dire hier... Il n'y avait donc pas un suivi si étroit, puisqu'il ne le savait pas. C'est tout ce que je constate. Tant mieux si cela a été fait, mais il me paraît un peu léger que cela ne soit pas su une année après.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous en terminons, avec la duplique de M. Kanaan.

M. Sami Kanaan, maire. Concernant ce que j'aurais répondu à votre question du 2 octobre 2018, s'agissant d'un dossier essentiellement géré par mes deux collègues Rémy Pagani et Esther Alder, je vérifierai dans le *Mémorial*. Je n'ai aucun souvenir d'avoir dit que nous n'avions pas porté plainte. Si cela peut intéresser le Conseil municipal, le Conseil administratif porte – hélas d'ailleurs – très souvent plainte ou effectue une dénonciation pénale, parfois pour des faits qui pourraient être considérés comme bénins, parfois pour des affaires plus sérieuses. Même avec mon excellente mémoire, je n'ai pas forcément la liste intégrale de toutes les plaintes que nous déposons. Elles sont nombreuses, malheureusement.

Par ailleurs, j'ai la naïveté de vouloir disposer d'informations précises, Monsieur Sormanni. Hier, je savais parfaitement que nous avons fait cette dénonciation. Mais je ne suis pas juriste et je n'avais pas la date en tête. Je l'ai retrouvée et cela me paraît légitime. Apparemment, pour certains membres de ce Conseil municipal, on peut y aller au hasard, à la bonne franquette... Ce n'est pas mon cas.

L'interpellation est close.

Le président. Nous en venons à la motion d'ordonnancement de M. Morten Gisselbaek et M^{me} Hélène Ecuyer, qui demande que les objets déclarés urgents hier soient traités dès à présent.

M. Morten Gisselbaek (EàG). A notre ordre du jour normal, il n'y a plus rien qui ne puisse pas attendre la session des 26 et 27 février 2019, alors que les objets que nous avons déclarés urgents hier – et si c'est le cas, c'est bien que nous avons l'intention de les traiter – abordent des points importants, entre autres pour les fonctionnaires communaux, envers qui nous avons une responsabilité certaine, qu'il s'agisse des agents de la police municipale ou des questions qui se posent dans les services de M. Pagani. Il serait sain que nous ayons le temps d'en discuter, raison pour laquelle nous avons déposé cette motion d'ordonnement. Je vous remercie de la soutenir, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, la motion d'ordonnement est refusée par 39 non contre 17 oui (2 abstentions).

6.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juillet 2017 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2015-2016 de la Fondation d'art dramatique (FAD) (PR-1248 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

Cet objet a été envoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 13 septembre 2017. La commission, présidée par M. Simon Brandt, a étudié les comptes le 1^{er} novembre 2017. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Shadya Ghemati que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2015-2016 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont approuvés.

¹ «Mémorial 175^e année»: Proposition, 1631.

Séance du 1^{er} novembre 2017

Audition de MM. Thomas Boyer, Gérard Deshusses et Jean-Paul Triboulet, respectivement président, vice-président et conseiller financier de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD)

M. Boyer rappelé que les états financiers de la FAD sont composés des comptes de l'Etat-major, de la Comédie et du Poche. La saison théâtrale s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, alors que les exercices des autorités subventionnantes correspondent à l'année civile.

Cette saison 2015-2016 est la quatrième saison couverte par la convention de subventionnement 2013-2016 signée le 12 décembre 2012. Les comptes ont été audités par la fiduciaire Duchosal qui recommande leur approbation dans son rapport du 17 novembre 2016.

La saison 2015-2016 se solde par un excédent de charges de 209 558 francs provenant d'un excédent de produits de la Comédie de 17 681 francs, un excédent de charges du Poche de 19 415 francs et d'un excédent de charges de l'Etat-major de 207 824 francs. Bien qu'important en termes absolus, cet excédent ne représente que 2,15% des dépenses de la saison.

Cet excédent de charges 2015-2016 est constitué:

- de l'excédent de dépense de l'Etat-major qui provient de l'attribution du boni de la saison 2013-2014 à la Comédie (dépense de 178 941 francs) des frais en relation avec le renouvellement de la direction de la Comédie (37 763 francs), du Poche (2741 francs), de la baisse de la subvention de l'Etat de Genève (12 250 francs), de la subvention complémentaire au Poche pour son identité visuelle (22 000 francs) moins la baisse des jetons de présence et frais de personnel et autres honoraires (moins 24 495 francs) et de celle des autres frais généraux (21 374 francs);
- de l'excédent de produits de la Comédie de 17 681 francs qui provient du boni sur les spectacles et frais généraux (63 670 francs) et de charges exceptionnelles (45 989 francs, soit indemnité rupture Rodrigue, indemnité départ d'un collaborateur et reprise stock buvette);
- de l'excédent de charges du Poche de 19 415 francs qui provient d'un excédent de charges sur les spectacles et frais généraux (8931 francs) et de charges exceptionnelles (10 484 francs, soit principalement des cotisations LAA relatives à l'exercice 2014-2015).
- Compte tenu des modalités de calcul définies par la convention, c'est un montant de 76 936 francs qui figure, au 30 juin 2016, sous la rubrique «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de subventionnement 2013-2016».

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait avoir des explications concernant la baisse des recettes de la billetterie au Poche. M. Boyer répond que c'est lié au changement de direction. Il commente que c'est usuel dans les théâtres. Les spectateurs ne se retrouvent pas toujours dans la nouvelle ligne artistique. Elle a changé de manière radicale au Poche. La remontée est progressive.

Un commissaire demande quelle est la cause de la perte de 209 558 francs. M. Boyer explique qu'il s'agit d'un transfert de charges. Le bénéfice a été transféré à la Comédie afin qu'elle puisse l'utiliser sur la saison 2015-2016. Il y a eu une réattribution car il y a des spectacles qui fonctionnent mieux que d'autres, des spectacles plus chers, d'autres moins chers, et il souligne l'impact de la baisse de l'euro.

Le même commissaire a également des questions sur la grille salariale. Il demande si elle est la même entre les deux théâtres, le Poche et la Comédie, si les conditions d'engagement des artistes sont les mêmes, et ce qu'il en sera lorsque la nouvelle Comédie entrera en fonction. Il demande si tout le monde sera placé sur un plan d'égalité. M. Boyer répond qu'il y a des grilles salariales répondant aux conventions des milieux artistiques qui sont bien appliquées. Des disparités peuvent exister en fonction du type de spectacles et des comédiens, mais les règles sont conformes.

Une commissaire constate avec surprise qu'il y a une réserve de fonds qui est constituée, qui n'est rattachée ni à la Comédie, ni au Poche. Elle demande d'où vient ce fonds et s'il est légal. M. Boyer répond que le fonds de réserve est parfaitement légal et régi par un règlement existant, validé par le Conseil municipal. Il a été accepté le 30 juin 1985 et les pratiques sont les mêmes depuis cette époque-là. Il précise que ce fonds de réserve s'élève à 1 157 720 francs et sert à gérer des aléas. Par exemple, lorsqu'il y a eu des problèmes de conventions de travail avec le Poche, ou des difficultés avec les anciennes directions de la Comédie, les frais de changements de directeurs, de communication ou d'assistance juridique. Il sert aussi à couvrir les amortissements. Le fonds est plafonné à 18% des subventions. Il ajoute que pour les mois qui viennent, de préparation de la Nouvelle Comédie qui exige une grande mobilisation des équipes, ce fonds va servir pour les coûts d'accompagnement. Mais il ne va pas couvrir les besoins supplémentaires de la Nouvelle Comédie. Il précise que c'est l'éventuel solde d'une subvention ou d'un bénéfice qui sert à alimenter ce fonds de réserve.

La même commissaire souhaite revenir sur les rémunérations. Au début de la direction de M. Bertholet, il y a eu un système de mise au point où les acteurs apprennent et répètent deux textes de deux pièces à la fois. Elle aimerait savoir s'il en est tenu compte dans la rémunération. Elle demande s'ils sont payés comme s'ils faisaient une pièce ou si ce gros travail supplémentaire est pris en compte. M. Boyer répond que ce point a été abordé au Conseil par les représentants des

syndicats. Il a été abordé à nouveau récemment pour savoir si c'était toujours un point de questionnement et les syndicats ont répondu non avec clarté. Les usages sont respectés.

Une commissaire a une question sur la page 80. Il y a une diminution de 5% des charges de personnel et elle aimerait en savoir plus. M. Boyer répond que la subvention a diminué et c'est ensuite la responsabilité de la FAD d'appliquer cette réduction. Ils ont pris acte de la lettre de M^{me} Torracinta.

Un commissaire remercie pour le rapport et a une question sur la page 6 (petite numérotation), concernant le type d'investissements de la FAD. M. Boyer répond qu'il s'agit d'investissements pour le matériel destiné au théâtre – projecteurs, monte-charges, etc. Il ajoute que ces investissements sont faits en tenant compte des futurs besoins de la Nouvelle Comédie. Ce qui veut dire que tout ce matériel va pouvoir être réutilisé.

Le même commissaire constate à la page 7 (petite numérotation), la mention «donation Poche» à l'Etat-major. M. Triboulet explique que suite à un décès le Poche a été bénéficiaire d'une donation et que ce fonds est utilisé spécifiquement pour le Poche pour des besoins particuliers, par exemple des améliorations des locaux.

Le même commissaire voit qu'il y a des provisions pour vacances relativement importantes. Il demande si c'est parce que la gestion se passe sur deux années civiles. M. Triboulet répond que la comptabilité s'arrête au 30 juin et que les gens prennent leurs vacances en été. Il faut donc faire une provision. C'est chaque année la même chose.

Une commissaire a une question sur la page 3, concernant le groupe de travail renouvellement Poche et Comédie: il n'y a rien de budgété, mais il y a des dépenses. Elle aimerait comprendre. M. Boyer explique qu'il n'y a jamais de budget sur ce type de dépenses. Car ces dépenses sont exceptionnelles en fonction des échéances de renouvellement de direction. Ces activités exceptionnelles sont financées par le fonds de réserve.

Une commissaire a une question pour la Nouvelle Comédie: 3 millions de francs manquent, elle veut savoir si des pistes sont étudiées, si le Conseil de Fondation est proactif, comment se passe la recherche de fonds. M. Boyer répond que la nouvelle direction est entrée en fonction le 1^{er} juillet 2017. Une de ses premières missions est d'établir le plan financier pour la Nouvelle Comédie. Les besoins sont en train d'être évalués et définis, afin de savoir lesquels ils seront à partir du 1^{er} janvier 2019. Il est prévu d'avoir une discussion avec le magistrat d'ici la fin de l'année à ce sujet.

La même commissaire évoque des questions de conflits d'intérêt en relation avec des représentants du personnel du milieu artistique, des syndicats qui siègent

aussi au Conseil de fondation et demande s'il y aura une directive pour mieux répartir les rôles. Elle s'inquiète de la transparence. Elle aimerait savoir si avec le changement de direction, cette question a été évoquée. M. Boyer indique qu'il n'y a pas de changements de personnes, les personnes auxquelles se réfère la commissaire sont les mêmes, et cette question est gérée par les statuts. La gouvernance sera revue l'année prochaine dans la perspective de la Nouvelle Comédie.

La commissaire insiste sur le fait qu'il y a eu plusieurs conflits de personnes et conflits d'intérêts et qu'il faudrait que ça cesse. M. Boyer répond qu'à ce jour il n'a pas eu d'informations sur des cas de conflits personnels. Pour ce qui est de la nouvelle gouvernance, ces questions seront abordées.

Une commissaire a une question sur la page 9. A la rubrique «frais de locaux administratifs», il est indiqué budgété 36 000 francs et rien dépensé. Elle aimerait comprendre. M. Triboulet répond que cela correspond aux prestations en nature. Les mêmes locaux sont utilisés, mais ils ne figurent ni en charges ni en produits.

Un commissaire demande quelle est la différence de salaires entre l'ancienne direction et la nouvelle. M. Boyer répond qu'il y a eu une augmentation de salaires. Elle a été faite dans la perspective de la Nouvelle Comédie. Mais aussi parce qu'il y a deux personnes. Cela correspond à environ 2000 francs par mois.

Un commissaire a une question sur la page 33, rubrique «objectifs», avec les valeurs cibles. Deux accueils régionaux sont prévus. Il aimerait savoir pourquoi ce chiffre est faible et s'il y a un manque de candidats. M. Boyer répond que la question des accueils régionaux est compliquée, car peu de théâtres, à part Vidy, ont de la création comme la Comédie.

Un commissaire a une question sur la page 71, concernant le rapport de la fiduciaire. La problématique des intermittents français est soulevée dans les observations. Il veut savoir si les questions de sécurité sociale ont été réglées et si elles ont généré des coûts. Il a également une question sur la page 64, concernant les erreurs de comptabilisation, et demande si les charges sociales ont été réglées. M. Boyer répond oui sur ce point. Pour ce qui est de la première question, concernant les intermittents français, ils doivent payer les charges sociales dans leur pays et c'est un surcoût, une surcharge pour le théâtre. La France a des charges sociales sensiblement plus élevées que la Suisse. Il ne sait pas quelle est la situation aujourd'hui. Le point doit être fait au sein du Conseil de fondation, mais il imagine que le théâtre fait moins appel aux comédiens intérimaires français.

Un commissaire a ensuite des questions sur la Nouvelle Comédie: quand sera-t-elle opérationnelle? Est-ce qu'il y a une fiche de risque, un plan, une évaluation en cas de retard? M. Deshusses répond que le chantier était dans les temps lors du dernier comité de pilotage début octobre. M. Boyer précise que le théâtre doit être livré au tout début 2020. Mais il ne sera pas opérationnel dès le premier

jour. En effet, il faut tester les équipements. Il y a une zone tampon de six à neuf mois environ.

Une commissaire a une question sur la page 24, concernant les jetons de présence. Il est dit qu'ils ont diminué, mais elle ne voit pas cette diminution. M. Boyer répond que c'est à peu près le même montant et précise qu'il a été budgété davantage au moment du renouvellement de direction. Ce sont des activités non récurrentes, ce qui explique qu'un peu plus a été budgété, soit 32 475 francs contre 30 550 francs l'année précédente.

Un commissaire a une question concernant M. Triboulet, conseiller financier, et son rôle au sein de la FAD. Il veut savoir s'il est extérieur et en quoi consiste son travail. M. Triboulet répond qu'il est mandaté pour établir un projet de budget, validé par le bureau et le Conseil, tenir les comptes de l'Etat-major, et pour la consolidation des trois entités. M. Boyer précise qu'il peut également intervenir sur des mandats spécifiques dans le cadre des renouvellements de subventions.

Le président met au vote la question du vote immédiat, qui est accepté par 12 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 3 LR, 2 DC) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC).

Mise aux voix, l'approbation des comptes de la FAD est acceptée par 12 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 3 LR, 2 DC) et 3 abstentions (2 MCG, 1 UDC).

Annexe:

- réponses complémentaires de la Fondation d'art dramatique de Genève

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017
de la Fondation d'art dramatique

f n n d a t i o n n d'art
dramatique d e
G e n è v e

Rue de la Corratèrie 26
1204 Genève

t. +41 22 310 88 67
f. +41 22 310 88 69
secretariat@fadge.ch

Le Président

REÇU le

23 NOV 2017

Conseil municipal
Commission des finances
M. Simon BRANDT
Président
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 23 novembre 2017

PR-1248 - comptes de la saison 2015-2016 de la FAD

Monsieur le Président,

Pour faire suite à notre audition du 1^{er} novembre 2017, j'ai l'avantage de vous communiquer ci-dessous les compléments de réponses demandés.

Question de Mme PEREZ sur la rémunération des acteurs engagés sur les « SLOOP » à POCHE/GVE

Réponse :

Dans l'engagement des acteurs sur les projets « SLOOP » (de deux à quatre textes répétés et présentés en alternance) est compris une période hors répétition pour l'apprentissage du/des textes. Une attention particulière est apportée à la distribution des rôles afin d'équilibrer les partitions. En général, si un comédien a une partition plus importante dans un texte elle est moindre, voire nulle, dans les autres textes. Les comédiennes et comédiens sont engagés sur toute la période du SLOOP, cela correspond à environ trois mois de travail.

Question de M. Sormanni concernant le paiement des charges sociales pour les intermittents résidants dans l'Union européenne

Réponses :

Les directions des théâtres ont engagé des partenariats avec deux entreprises, Sarl SCENE GESTION en France et GROUPE GESTION SOCIALE en Belgique afin qu'elles établissent en son nom les divers obligations et versements auprès des organismes français et belges. Les recherches de solutions, démarches et mise en place des procédures ont généré un travail conséquent. Une fois ces démarches faites, les frais pour la gestion des salaires des intermittents soumis au régime de la sécurité sociale de ces pays sont moindres (40€ par fiche de salaire) et cela ne concerne qu'une petite minorité de ses salariés.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017
de la Fondation d'art dramatique

4927

Commission des finances – comptes 15-16 de la FAD

Question de Mme Carron concernant la diminution de 5% sur les charges de personnel

Suite à des difficultés financières dues à la conjoncture, le Conseil d'Etat a adressé en date du 5 novembre 2015 un courrier aux directions des établissements subventionnés afin de leur demander une réduction de 5% des charges de personnel d'ici 2018. Suite à une rencontre avec Mme Joëlle Come, à l'époque Directrice du Service cantonal de la culture, il a été admis que cette diminution pouvait être appliquée à d'autres postes qu'à celui de la masse salariale. Finalement, suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture, la FAD n'a pas eu la nécessité de mettre en œuvre cette disposition.

Question de Mme Romano concernant les jetons de présence

Réponse :

Vous trouverez ci-dessous un comparatif des jetons de présence versés ces 3 dernières années.

	Budget	Réalisé
Saison 14-15	CHF 48'000.-	CHF 30'500.-
Saison 15-16	CHF 48'000.-	CHF 32'475.-
Saison 16-17	CHF 48'000.-	CHF 30'175.-

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Thomas Boyer

6.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 février 2018 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2016-2017 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1289 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 20 mars 2018. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Maria Vittoria Romano, le 26 septembre 2018. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2016-2017 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont approuvés.

Art. 2. – A l'issue de la saison 2016-2017 et en dérogation de l'article premier et de l'article 4 du règlement du fonds de réserve de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD), accepté par le Conseil municipal le 30 juin 1985, le montant maximum du fonds de réserve de la FAD peut dépasser 18% des dernières subventions versées par la Ville de Genève, comprenant les subventions versées auparavant par le Canton conformément à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton en matière de culture.

¹ «Mémorial 175^e année»: Proposition, 5919.

Séance du 26 septembre 2018

Audition de M. Thomas Boyer, président de la Fondation d'art dramatique, accompagné de M. Gérard Deshusses, vice-président, et de M. Jean-Paul Triboulet, conseiller financier

M. Boyer rappelle que les comptes de la saison 2016-2017 ont été révisés par la société SFER, leur nouvel organe de révision. SFER recommande, dans son rapport du 9 novembre 2017, l'approbation des comptes.

Ces derniers ont en outre été également révisés par le Contrôle financier (CFI) de la Ville de Genève.

Le bénéfice total pour la saison sous revue de 468 975 francs provient des trois entités gérées par la Fondation d'art dramatique: le Théâtre de la Comédie, à hauteur de 332 888 francs, en raison d'un boni sur les spectacles (150 979 francs) et sur les frais généraux (78 994 francs); le Théâtre de Poche, à hauteur de 90 231 francs en raison d'un boni sur les spectacles (13 705 francs), sur les frais généraux (51 640 francs) et de la dissolution d'une provision liée à des travaux et inscrite au bilan (15 174 francs); et l'état-major de la FAD, à hauteur de 45 856 francs, en raison du solde de la subvention de 53 177 francs, qui aurait dû être restituée à la Ville de Genève, mais qui a été conservée avec accord de la municipalité pour financer les travaux préparatoires liés à la Nouvelle Comédie et au renouvellement de la direction actuelle.

Concernant les modalités de calcul telles que définies dans la convention, un montant de 23 754 francs figure au 30 juin 2017 sous la rubrique «subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat de subventionnement», ce qui amène à un fonds de réserve réglementaire de 1 437 441 francs disponible au 30 juin 2017; ce fonds dispose d'un plafond de 1 643 000 francs. Il explique que ce fonds est d'ores et déjà utilisé pour accompagner les différents projets liés à la Nouvelle Comédie.

M. Boyer explique ensuite que deux autres points les interpellent régulièrement.

Premièrement il s'agit de l'évolution des normes et des réglementations, celle qui a trait au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), qui touche toutes les entités qui dépendent des communes, dont la FAD. Or, cette dernière a procédé à une révision totale de son plan comptable moyennant l'engagement de plusieurs dizaines de milliers de francs et ce, pour un résultat qui ne nécessite pas un tel changement, bien que la FAD s'engage à appliquer les normes et la réglementation en vigueur.

Deuxièmement, il s'agit des mesures de contrôle interne qui évoluent chaque année.

Bien qu'ils ne remettent pas en cause l'utilité d'un système de contrôle interne, le problème réside dans le fait qu'il faut désormais, et après discussion avec le CFI, mettre en place un système de contrôle interne pour le projet de la Nouvelle Comédie.

Il conclut en déclarant qu'ils tenaient à attirer l'attention de commissaires sur le fait que ces changements n'entrent pas dans le cadre de la mission première de la FAD qui est de gérer des entités théâtrales et que cela implique un surcoût conséquent pour la collectivité.

Un commissaire intervient en se disant d'accord avec le fait qu'il y ait une exception telle que prévue dans les délibérations. En effet, cela n'aurait pas de sens de rembourser une somme qui lui serait à nouveau attribuée très prochainement. Il poursuit en demandant si la FAD va continuer à gérer les deux entités, ou si l'on doit s'attendre à une séparation en raison du «mammouth» que représente la Nouvelle Comédie.

Il pose une seconde question qui a trait à la page 22 du rapport, sur les écarts constatés en matière de jetons de présence des différents membres du conseil de fondation.

M. Boyer tient tout d'abord à signaler que le montant des jetons de présence n'a eu de cesse de diminuer ces dernières années. M. Deshusses et lui-même ont donc tâché d'avoir le moins de séances et qu'elles soient le plus effectives possible. Le montant est actuellement de 100 francs/h, pour des séances durant normalement une heure au maximum.

L'exercice 2016-2017 est particulier dans la mesure où il a été question du renouvellement de la direction de la Comédie et qu'il a donc fallu organiser des séances particulières en mettant sur pied une commission ad hoc composée par certains membres du Conseil de fondation et d'experts externes, chargés d'accompagner l'ensemble de la procédure de recrutement (audition, etc.) et d'émettre une recommandation que le Conseil doit approuver ou non. Ce processus se reflète donc dans le montant global de 88 000 francs.

Les disparités entre les membres du conseil s'expliquent donc par le fait que certains d'entre eux ont participé à la commission de recrutement alors que d'autres pas. Néanmoins le montant global des jetons de présence a diminué.

Concernant la gouvernance, il estime que le magistrat serait plus à même de donner une réponse plus précise sur cette question. Cependant, d'après les informations dont il dispose, l'idée est de garder une fondation de type FAD mais qui suivrait la Nouvelle Comédie exclusivement (en raison de sa taille et de l'enjeu), avant de réfléchir à l'évolution de la gouvernance pour les autres institutions théâtrales de la Ville de Genève, afin d'y inclure le Théâtre de Poche ou alors de prévoir un autre suivi pour ce dernier.

Une commissaire souhaiterait connaître un exemple qui illustrerait que les multiples mesures de contrôle interne exigées sont de plus en plus difficile à mettre en œuvre.

M. Boyer prend l'exemple du projet de la Nouvelle Comédie. S'il est évidemment nécessaire de contrôler ce projet, cela n'a pas beaucoup de sens de mettre en place un système de contrôle interne pour un projet qui s'achèvera dans dix-huit mois.

Ce système de contrôle interne n'apporte rien pour des projets par définition périodiques et ponctuels.

Elle demande si cela a été formellement exigé.

M. Triboulet confirme que le CFI l'a formellement demandé – sous la forme d'une recommandation – et que cela est très lourd à mettre en place.

Un commissaire signale que le rapport du CFI n'apparaît pas dans les documents transmis. Il demande s'il serait possible d'en avoir une copie.

M. Boyer explique que c'est la Ville de Genève qui le reçoit et qu'il faut donc le demander au magistrat.

Le même commissaire demande si le budget prévisionnel de la Nouvelle Comédie est connu.

M. Boyer informe que les subventions devraient augmenter de 6,8 millions de francs dès 2020, contre 2,5 millions de francs inscrits au budget de 2019.

Un autre commissaire souhaite revenir au problème des excédents et qui apparaît dans le règlement (qui se trouve à la page 176 du rapport).

M. Boyer constate qu'il fait référence à la règle des 18% qui constitue la limite du montant du fonds de réserve que peut avoir la FAD et qui est de 1,6 million de francs et quelques.

Aujourd'hui, ce montant est de 1,4 million. Il est utilisé dès à présent afin de financer les activités liées au projet de la Nouvelle Comédie et n'existera plus dès l'année prochaine. Il faudra donc, dès 2019, un budget supplémentaire pour préparer l'ouverture de la Nouvelle Comédie.

Le même commissaire constate cependant que la proposition du Conseil administratif vise à autoriser la FAD à garder cet argent plutôt que le rétrocéder.

M. Boyer dit que cette demande concernait l'année dernière.

Il signale qu'il s'agit tout de même d'un problème pendant, puisque le Conseil municipal est encore sollicité. Il demande d'ailleurs ce qu'a décidé l'Etat en la matière.

M. Boyer explique que le Canton a accepté.

M. Deshusses explique que cela relève d'une volonté de transparence; le Conseil municipal confirmera ou non ce que le magistrat a décidé.

Une commissaire demande si la saison dont on étudie les comptes a été préparée par une autre direction que l'actuelle.

M. Boyer répond que la saison 2016-2017 a été préparée sous la direction de M. Hervé Loichemol. La nouvelle direction, en poste depuis juillet 2017, s'est occupée de la saison qui vient de débiter.

Une autre commissaire demande si cette part moyenne d'autofinancement comprise entre 9 et 12% selon les chiffres transmis représente la norme dans le monde du théâtre.

M. Boyer précise qu'il s'agit d'un chiffre qui n'a pas été rediscuté récemment, même s'il lui semble assez traditionnel pour le monde du théâtre. Il estime qu'il serait peut-être judicieux de demander à la Ville de Genève s'il existe un moyen de comparaison en la matière.

Discussion et vote

Le Mouvement citoyens genevois rappelle qu'il a été demandé que le rapport du CFI soit transmis aux commissaires.

La présidente confirme qu'elle en fera la demande.

Elle procède ensuite aux votes.

Par 14 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (EàG), l'article premier de la proposition PR-1289 est accepté.

Par 14 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (EàG), l'article 2 de la proposition PR-1289 est accepté.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération PR-1248 est mis aux voix; il est accepté sans opposition (62 oui et 2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1289 est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION PR-1248

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2015-2016 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont approuvés.

DÉLIBÉRATION PR-1289

LE CONSEIL MUNICIPAL,
conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2016-2017 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont approuvés.

Art. 2. – A l'issue de la saison 2016-2017 et en dérogation de l'article premier et de l'article 4 du règlement du fonds de réserve de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD), accepté par le Conseil municipal le 30 juin 1985, le montant maximum du fonds de réserve de la FAD peut dépasser 18% des dernières subventions versées par la Ville de Genève, comprenant les subventions versées auparavant par le Canton conformément à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton en matière de culture.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

- 7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 avril 2018 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 270 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules, bateau, berce et remorques pour le Service d'incendie et de secours, soit:**
- **3 400 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules lourds et légers;**
 - **870 000 francs destinés au renouvellement d'une berce et d'un bateau ainsi qu'à l'acquisition de deux remorques (PR-1299 A)¹.**

Rapport de M. Michel Nargi.

La proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 5 juin 2018. La commission s'est réunie le 18 octobre sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer. Le rapporteur remercie M. Lucas Duquesnoy pour l'excellente qualité de ses notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 400 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules lourds et légers du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 400 000 francs.

¹ Proposition, 95.

Proposition: renouvellement et acquisition de véhicules pour le SIS

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

Art. 4. – Les véhicules existants renouvelés pourront être, en cas de vente, transférés du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de leur aliénation.

Art. 5. – Le revenu extraordinaire découlant de la vente éventuelle des véhicules existants sera comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 4411.610 «gains sur ventes de biens meubles PF».

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 870 000 francs destiné au renouvellement d'une berce et d'un bateau ainsi qu'à l'acquisition de deux remorques du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 870 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2033.

Art. 4. – Le bateau renouvelé pourra, en cas de vente, être transféré du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de son aliénation.

Art. 5. – Le revenu extraordinaire découlant de la vente éventuelle du bateau existant sera comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 4411.610 «gains sur ventes de biens meubles PF».

Séance du 18 octobre 2018

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), et de M. Nicolas Schumacher, commandant au Service d'incendie et de secours (SIS)

M. Schumacher présente les acquisitions en projet.

Les utilisateurs de ces véhicules ne sont pas que les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pomprières professionnelles (SPP) de la Ville de Genève, mais également l'unité de la Protection civile (PCi) et la logistique du SIS. L'objectif est de mutualiser et rationaliser ces acquisitions. Chaque type de véhicule pourra désormais correspondre à plusieurs catégories, ce qui permettrait des économies à terme (moins de pièces détachées ou de formations spécifiques) et pourra être utilisé par toutes les unités.

Quatorze minibus qui ont quatorze ans seraient remplacés, quatre iraient aux SPP. Ces véhicules seront aménagés pour un transport à mobilité réduite et le transport de sinistrés vers les abris de PCi. En ce qui concerne les sapeurs-pompiers volontaires, un fourgon de transport leur sera accordé, notamment pour les déplacements vers le centre de formation à Versoix. Six minibus iraient aux miliciens de la PCi, toujours pour les transports vers le centre de formation à Versoix, ou bien les interventions dans le cadre du Plan grand froid.

Un véhicule logistique à fond de plateau bas serait également acquis pour un montant de 150 000 francs, permettant le transport logistique des sapeurs-pompiers volontaires et la rotation du personnel. Deux véhicules de la PCi seraient aussi remplacés, des véhicules également utilisés par la logistique globale du SIS.

Le véhicule atelier serait remplacé pour un montant de 105 000 francs, ainsi que trois véhicules de traction pour un montant de 330 000 francs (ces véhicules seraient les mêmes, ce qui n'est pas le cas actuellement). Le véhicule pour le soutien sanitaire opérationnel serait remplacé pour 155 000 francs, véhicule d'intervention qui contient le matériel sanitaire nécessaire pour la sécurité des intervenants. Le véhicule d'intervention pour le sauvetage de personnes serait remplacé pour 125 000 francs, qui contient notamment les coussins de sauts, utilisés pour les situations de suicide. Des véhicules de service, cinq pour les sapeurs-pompiers, deux pour la PCi pour 240 000 francs, pour de la logistique et le bureau technique. La PCi remplace deux petites voitures pour 80 000 francs, pour le déplacement de formateurs par exemple. Un véhicule d'intervention porteur de berces pour 350 000 francs: le SIS est détenteur de 16 berces à ce jour, qui servent en cas de déblaiement. Un véhicule d'auto-école pour le personnel de la Ville, notamment les chauffeurs OACP (ordonnance réglant l'admission des chauffeurs) est également prévu, ainsi qu'une berce mousse pour 550 000 francs. Un bateau d'intervention sur cours d'eau pour 210 000 francs, dans le cadre de

Proposition: renouvellement et acquisition de véhicules pour le SIS

recherche de personnes disparues sur le Rhône. Deux remorques SMV (situations multivictimes) en risque d'attentat ou accident de cars pour 110 000 francs.

M. Barazzone rappelle que cette proposition de crédit était déjà incluse dans le 13^e plan financier d'investissement (PFI) et que le montant était donc déjà prévu d'avance.

Questions des commissaires

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande si cet exercice est répété tous les ans ou tous les deux, trois ans.

M. Barazzone répond que le budget n'est pas le même tous les ans.

Le même commissaire demande si les véhicules remplacés avaient un trop grand nombre de kilomètres ou si l'on aurait pu continuer à utiliser certains de ces véhicules.

M. Barazzone répond que le kilométrage n'a pas d'impact dans le calcul du changement des véhicules.

M. Schumacher ajoute qu'il y a plusieurs critères à prendre en compte. Les heures de fonctionnement sont notamment prises en compte. L'heure correspond à une multitude de kilomètres, même si le véhicule ne roule pas, et que les véhicules sont très bien entretenus par le SIS. Cependant, il devient difficile de trouver des pièces détachées pour certains de ces véhicules, ce qui justifie leur remplacement.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande comment s'organise l'entretien des véhicules si une mutualisation est effective au sein du service.

M. Schumacher lui répond que l'entretien mécanique des véhicules est effectué par les mécaniciens du SIS ainsi que par des garages extérieurs. Pour l'entretien effectif du véhicule, c'est le corps qui le reçoit qui doit se charger de cela, avec des contrôles réguliers de l'officier auto. Cette mutualisation permet aussi de lisser les nombres de kilomètres entre les véhicules des différents services.

Le même commissaire demande si le nombre de places de parking est déjà prévu pour ces nouveaux véhicules.

M. Schumacher lui répond qu'un tri a dû être fait et qu'un accord a été passé avec l'Arsenal et la caserne des Vernets pour stocker des remorques. Une partie du matériel sera également stocké dans le centre de formation de Versoix. Mais le problème de place est réel.

Une commissaire du Parti libéral-radical demande comment s'organise la participation des communes à l'enveloppe du SIS.

Proposition: renouvellement et acquisition de véhicules pour le SIS

M. Barazzzone lui répond que les communes participent au budget de fonctionnement du SIS de façon indirecte par l'investissement mais n'ont pas de pouvoir de décision.

La même commissaire demande si le prix des véhicules comprend l'habillage externe ou avec l'équipement spécifique des véhicules. Elle demande également ce qui serait fait des anciens véhicules.

M. Schumacher répond que le prix comprend l'habillage extérieur et l'équipement spécifique est confié à un prestataire privé. Les anciens véhicules sont généralement déconstruits afin d'aider à la formation dans le cadre de certains exercices. Les véhicules ne sont pas mis à la casse tels quels mais sont toujours réutilisés pour de la formation et des exercices.

Un commissaire des Verts demande quel type de carburant va être utilisé et comment seront récupérés les produits hautement toxiques.

M. Schumacher explique que les véhicules sont soit à essence ou à diesel, les véhicules électriques ou hybrides sur le marché n'étant actuellement pas assez fiables. Les émulseurs contiennent du fluor, et bien que ces émulseurs n'aient pas été prévus dans les changements, le service souhaite aussi utiliser des produits moins dangereux pour l'environnement.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande quel pourcentage du parc le remplacement de ces véhicules représente environ.

M. Schumacher répond que cela représente 7 à 8% du parc total, en termes de véhicules.

La présidente remercie MM. Barazzzone et Schumacher pour leur venue et leur présentation.

Vote

Par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG), la proposition est acceptée à l'unanimité.

M^{me} Hélène Ecuyer, présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (EàG). Cette proposition a été étudiée en une séance. Nous avons pu avoir toutes les explications que nous voulions. La question principale était: qu'est-ce qu'une berce? Vous vous l'êtes peut-être posée aussi. Il s'agit d'un conteneur qui se met sur une remorque, équipé spécialement pour une situation ou une autre. Vous avez la définition; maintenant vous pouvez mieux comprendre le rapport.

Proposition: renouvellement et acquisition de véhicules pour le SIS

M. Michel Nargi, rapporteur (PLR). La commission a auditionné le magistrat, M. Barazzone, ainsi que M. Schumacher, commandant du Service d'incendie et de secours (SIS), qui nous a expliqué que les utilisateurs de ces véhicules ne sont pas que les sapeurs-pompiers professionnels de la Ville, mais également la protection civile et la logistique du SIS. L'objectif premier est de mutualiser et rationaliser ces acquisitions. Ainsi chaque véhicule pourra-t-il correspondre à plusieurs catégories, ce qui engendrera des économies à terme, avec moins de pièces détachées, au vu de leur compatibilité, et moins de formation spécifique sur les divers modèles. Les véhicules pourront être utilisés par toutes les unités.

Ce crédit permettra de remplacer quatorze minibus affectés aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ainsi qu'à la protection civile et, en cas de besoin, au transport des personnes à mobilité réduite et des sinistrés. Seront également changés des véhicules lourds – de traction, d'atelier, de logistique, de soutien sanitaire et de protection civile –, ainsi que deux remorques «SMV», situation accident multivictimes – en cas d'accident de car ou de prise d'otage, par exemple –, et un bateau pour l'intervention et la recherche des personnes disparues sur le Rhône.

La commission a accepté cette proposition à l'unanimité. C'est également le cas du Parti libéral-radical.

Premier débat

M. Omar Azzabi (Ve). Je souhaite aborder l'aspect écologique du renouvellement de ce parc de véhicules. En commission, M. Schumacher a indiqué que ceux-ci sont malheureusement tous à essence ou à diesel et que les modèles électriques ou hybrides disponibles sur le marché ne sont pas assez fiables. Malheureusement, j'ai perçu un manque de volonté de la part du SIS quant à ces véhicules écologiquement plus responsables. A l'avenir, lors de ce type de crédit, les Verts seront attentifs à ce que l'on fasse des recherches plus approfondies, afin que le SIS, notamment, se dote de véhicules respectant les normes écologiques, auxquelles nous sommes très attachés. En outre, l'Association des communes genevoises (ACG) devrait également participer davantage à ces acquisitions plutôt qu'au seul amortissement.

Les émulseurs actuellement utilisés par le SIS contiennent du fluor et aucune alternative n'a encore été offerte à ce problème. De plus, certains véhicules désuets sont actuellement démantelés à Genève ou envoyés dans des pays d'Afrique en développement, où l'usage qui en a été fait n'est pas approprié. En tout cas, en commission, l'exemple de ce recyclage qui nous a été donné laissait à désirer.

Proposition: renouvellement et acquisition de véhicules pour le SIS

Avec l'ensemble des commissaires et des groupes du Conseil municipal, les Verts appuieront ce crédit, mais il faudra désormais accorder davantage d'attention au coût écologique de ces véhicules.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche appuiera également cette proposition. Toutefois, le commandant du SIS a déclaré, lors de son audition en commission: «Les véhicules sont très bien entretenus par le SIS. Cependant, il devient difficile de trouver des pièces détachées pour certains de ces véhicules, ce qui justifie leur remplacement.» Cela s'apparente à ce qu'on appelle de l'obsolescence programmée, c'est-à-dire qu'on jettera des véhicules qui fonctionnent très bien, faute de pièces détachées. Je voulais attirer l'attention sur ce point afin qu'on y prenne garde lors de l'achat des futurs véhicules.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). J'aimerais relativiser les déclarations faites par mes collègues. J'ai vraiment eu l'impression, quant à moi et aux commissaires démocrates-chrétiens, que le commandant Schumacher nous avait fourni toutes les explications voulues et qu'elles étaient assez probantes. Le renouvellement concerne 7 à 8% des véhicules, ce qui nous paraît tout à fait raisonnable pour un parc aussi important et compte tenu des tâches dévolues aux pompiers.

Nous vous invitons, chers collègues, à approuver ce crédit d'une seule voix. C'est aussi une marque de soutien à une équipe de pompiers remarquable dans notre canton et qui entretient ses véhicules comme on peut l'attendre de vrais professionnels.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous avons la visite de notre ancienne collègue Virginie Studemann, à qui j'adresse de cordiales salutations. (*Applaudissements.*)

Proposition: renouvellement et acquisition de véhicules pour le SIS

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 400 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules lourds et légers du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

Art. 4. – Les véhicules existants renouvelés pourront être, en cas de vente, transférés du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de leur aliénation.

Art. 5. – Le revenu extraordinaire découlant de la vente éventuelle des véhicules existants sera comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 4411.610 «gains sur ventes de biens meubles PF».

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 870 000 francs destiné au renouvellement d'une berce et d'un bateau ainsi qu'à l'acquisition de deux remorques du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 870 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2033.

Art. 4. – Le bateau renouvelé pourra, en cas de vente, être transféré du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de son aliénation.

Art. 5. – Le revenu extraordinaire découlant de la vente éventuelle du bateau existant sera comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 4411.610 «gains sur ventes de biens meubles PF».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 735 100 francs destiné à la rénovation des façades de l'Hôtel Métropole, sis quai du Général-Guisan 34, sur la parcelle N° 4140 du cadastre de la commune de Genève Cité (PR-1296 A)¹.

Rapport de M^{me} Jannick Frigenti Empana.

La proposition PR-1296 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions en date du 5 juin 2018. Elle a été étudiée en quatre séances, le 13 juin, les 5 et 19 septembre et 21 novembre 2018 sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. La rapporteuse remercie MM. Daniel Zaugg et Jorge Gajardo Muñoz pour la qualité de leurs notes de séances.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 735 100 francs destiné à la rénovation des façades de l'Hôtel Métropole, sis quai du Général-Guisan 34, sur la parcelle N° 4140 du cadastre de la commune de Genève Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 735 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

¹ Proposition, 48.

Séance du 13 juin 2018

La séance se déroule au sein de l'Hôtel Métropole qui accueille la commission.

Audition de M. Philippe Meylan, en charge la Direction du patrimoine bâti (DBPA) et de M. Andrea Iuvara, architecte à la DPBA

M. Meylan introduit la proposition PR-1296. A l'instar du Jardin Anglais, l'Hôtel Métropole a été conçu au milieu du XIX^e siècle. Cette construction s'inscrit dans un contexte de développement touristique. La Ville de Genève en fait l'acquisition en 1942 pour y loger le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Suite au déménagement du CICR en 1947, l'hôtel recouvre sa fonction initiale. Malgré des travaux de rénovation réguliers, le bâtiment se trouve dans un grand état de vétusté au début des années 1970. Ainsi, la Ville mène un important projet de transformation et de rénovation du bâtiment en 1978. Le projet modifie fortement la substance du bâtiment si bien qu'il reste peu d'éléments originaux. Enfin, l'enveloppe en pierre de taille est rénovée en 1982 pour la dernière fois. Depuis 1947, la Ville assure l'exploitation de l'Hôtel Métropole avec la volonté de maintenir un standing de cinq étoiles. Dès son ouverture, l'établissement s'est vu doter de comptes propres. Depuis 1999, la Ville a encaissé 72 millions de francs, 46 millions en tant que bénéfices nets et 26 millions comme intérêts. L'entretien courant ainsi que le maintien de prestations en rapport avec la classification de l'hôtel se réalisent dans le cadre de l'exploitation. Ainsi, l'entretien et la rénovation des éléments qui se trouvent à l'intérieur du bâtiment sont placés sous la responsabilité du bénéficiaire.

En ce qui concerne l'architecture du bâtiment, les façades ont été édifiées intégralement en pierre de taille. Ces dernières présentent un parement d'origine en molasse. Les socles et les seuils de portes ont été réalisés avec de la roche de qualité. Malgré cela, l'ensemble a souffert des outrages du temps. L'ensemble est encrassé à cause de la pollution urbaine, de l'exposition aux intempéries (gel, dégel) et des eaux de pluie. Avec le temps, ces éléments ont engendré des microfissures et l'éclatement de pierres calcaires au niveau du parement du socle. Le ruissellement des eaux de pluie a fini par marquer la hauteur des parements de l'entrée sud. Pour pallier cette situation, certains scellements de barrières de balcons ont été grossièrement colmatés avec des mortiers inadaptés aux supports.

Face à cette situation, la présente demande de crédit propose une intervention générale sur toutes les façades. Les parties en calcaire dur bénéficieront d'un nettoyage visant à éliminer les salissures tenaces. Les endroits fissurés seront réparés grâce à une dépose et recollage soignés des pièces. Au niveau des balcons, les travaux prévoient une reprise du revêtement des dalles, une réfection des seuils en ferblanterie et une remise en état des garde-corps. Les stores seront remplacés et le bâtiment bénéficiera d'une nouvelle installation d'éclairage. En toiture, quelques reprises de la ferblanterie sont également à envisager. Il faut également

prendre en compte une réfection des vernis de protection et des joints d'étanchéité extérieurs. Aucune intervention n'est prévue à l'intérieur du bâtiment dans le cadre de cette opération.

Le montant total des travaux s'élève à 9 735 100 francs. L'intervention est estimée à 1700 francs le mètre carré. Comme l'ouvrage se trouve dans le périmètre de la rade, la Ville devra déposer une requête en autorisation de construire auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. A partir du vote du crédit, les travaux devraient durer douze mois. Comme le chantier va causer des nuisances importantes, la date de son démarrage devra être discutée avec le futur exploitant. Le bâtiment étant dévolu à une clientèle de luxe, il s'agira de porter une attention particulière aux désagréments engendrés par les travaux.

Questions des commissaires

Un commissaire s'inquiète de la pose d'une bâche pendant les travaux. Jugeant celle-ci disgracieuse sur le site, il demande si elle peut être décorée. M. Meylan ne peut répondre à cette question mais précise que le bâchage est inclus dans les coûts de la proposition.

La pierre artificielle est un mélange de pierres concassées et de ciment, répond M. Meylan à une autre question. Celle-ci offre l'illusion d'une pierre naturelle tout en offrant des économies de coûts. Elle résiste bien au passage du temps. Elle sera principalement utilisée sur les balcons. Actuellement elle revêt l'arrière d'un autre bâtiment d'importance, le Grand Théâtre.

Note de la rapporteuse: il est demandé à M. Meylan les détails sur les honoraires du tailleur de pierre. L'annexe 3 indique le montant de 17 418,20 francs, auquel il faut ajouter 45 000 francs pour le suivi de l'exécution.

Le nettoyage de la pierre (brossage, eau chaude, etc.) est-il vraiment nécessaire? Ne peut-on pas utiliser de ponceuse? L'usage de machines risque de dégrader la pierre et apporte beaucoup moins de précision, répond M. Meylan.

Un commissaire demande si la DPBA compte utiliser la molasse qui a été récupérée sur le chantier du Conservatoire de musique de Genève. M. Meylan rapporte que toute la molasse a déjà été utilisée.

Quelle sera la durabilité de cette rénovation dans le temps? Les travaux prévus offrent une viabilité de plusieurs dizaines d'années, en outre les joints à la chaux en augmenteront la durabilité; répond M. Meylan.

Un commissaire fait lecture de la page 3 du document: «La rénovation des façades de l'hôtel (...) doit contribuer à la requalification de l'établissement.» Il demande si cette phrase signifie que la rénovation intérieure n'est pas nécessaire

pour atteindre cet objectif. M. Meylan estime que l'image extérieure de l'hôtel ne pourra pas être modifiée pour répondre aux standards actuels. Les travaux sur la façade permettront à l'établissement de maintenir son standing d'hôtel cinq étoiles. Il ajoute que l'enveloppe du bâtiment mérite d'être rénovée quel que soit le concept d'exploitation de l'intérieur. Ces deux éléments ne sont pas liés.

A quoi servira le montant de 250 000 francs dédié aux indemnisations de tiers? Et quel type d'imprévus le chantier pourrait-il subir? M. Meylan répond que cette somme représente une marge de manœuvre qui permet de faire face à d'éventuelles revendications comme l'empiètement sur la chaussée, les nuisances diverses pour des tiers liées aux travaux. Tous les projets de rénovation ont besoin d'une ligne dédiée aux imprévus; il n'est en effet pas possible d'identifier à l'avance les éventuelles complications qui peuvent survenir durant un chantier. Par ailleurs, pour pallier les désagréments vis-à-vis de l'exploitant pendant les travaux, l'hypothèse serait de travailler par aile, mais des discussions devront s'établir avec ce dernier.

Pourquoi ce projet de rénovation nécessite-t-il une demande d'autorisation de construire? Parce que le bâtiment se trouve dans le périmètre protégé de la rade.

M. Meylan rapporte que ce document a été établi en interne à l'aide d'un expert, M. Fawer de l'atelier Lithos (p. 45 de la proposition PR-1296). Un commissaire désire connaître le montant de l'expertise réalisée. Il lui sera répondu par écrit (annexe 1).

Aux diverses questions au sujet des honoraires d'architecte que les commissaires estiment élevés, M. Meylan précise que le terme «architecte» n'est pas approprié, le travail demandé étant celui d'un pilotage des travaux, en outre il ne concerne pas qu'une seule personne il s'agit d'une équipe et ces honoraires sont calculés selon les recommandations SIA. Un document détaillé sera envoyé aux membres de la commission précisant l'affectation exacte de 1 380 000 francs budgétés (annexe 2).

Note de la rapporteuse: le document en annexe 2 est une proposition d'amendement du DBPA après révision des prestations, celles-ci ayant été limitées à l'intervention aux seules façades du bâtiment. Le crédit est réduit à 8 945 000 francs et les frais d'architecte s'élèvent à 752 000 francs.

Aux questions liées au concept «lifestyle» à l'origine de la demande de crédit ainsi que les questions sur les bénéfices et intérêts générés par l'hôtel, M. Meylan renvoie au DFL; de même la question d'une éventuelle modification de loyer pour l'exploitant pendant les travaux.

A l'issue de cette séance et après le départ de MM. Meylan et Iuvara, les auditions de représentants du département des finances ainsi que celle des exploitants sont votées à l'unanimité.

Séance du 5 septembre 2018

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M. Philippe Rubod, directeur général de l'Hôtel Métropole

L'Hôtel Métropole est considéré comme un placement financier lucratif qui permet de financer la prestation publique, informe M^{me} Salerno. Sa rentabilité était meilleure il y a dix ans, mais la situation du Métropole est identique aux autres cinq-étoiles genevois. La clientèle du Moyen-Orient est moins importante que dans le passé, mais d'autres demandes émergent au côté de la clientèle bancaire et financière. Les cinq-étoiles, que Genève concentre en plus grand nombre en Suisse, doivent aussi s'adapter, alors que le marché des trois et quatre-étoiles se développe rapidement. Dans les hôtels classiques, c'est très feutré et l'espace de la chambre est très important. Au Métropole, les chambres qui donnent sur la rue du Rhône sont plus petites qu'en moyenne, d'où l'idée d'investir dans les espaces sociaux et conviviaux. Le concept «lifestyle» correspond plus à la clientèle d'affaires actuelle qui s'est rajeunie.

M. Rubod précise que le but est de positionner le Métropole dans un mouvement qui se différencie du luxe traditionnel par un luxe aux caractéristiques plus décontractées et accessibles, et de démarquer l'établissement des autres concurrents locaux. Le «lifestyle» a montré son succès partout où il s'est développé. Il s'agit de capitaliser sur les clients actuels tout en ouvrant la porte à une clientèle qui, pour le moment, juge le lieu trop classique et conventionnel.

M. Rubod ajoute qu'à Genève il y a douze hôtels de luxe, ce qui représente une situation exceptionnelle en Suisse et en Europe (un hôtel pour 40 000 habitant-e-s). Parmi les hôtels genevois haut de gamme de son gabarit, l'Hôtel Métropole est le seul à se situer sur la rive gauche, le plus près possible des quartiers des affaires et du shopping. C'est aussi l'hôtel le plus proche de la Vieille Ville. Ces dernières années, le taux d'occupation a varié entre 60% et 65%, ce qui correspond à la moyenne genevoise. C'est une bonne performance, ni mauvaise ni excellente, qui permet de dégager des marges de bénéfices intéressantes. D'après les rapports annuels de la faïtière Hôtellerie Suisse, les performances financières du Métropole se situent au-dessus de la moyenne.

Les commissaires posent plusieurs questions relatives:

- au système de gestion de l'hôtel;
- au concept «lifestyle» intérieur présenté par le Conseil administratif, avec des questions sur son financement;
- aux travaux qui devraient se dérouler à l'intérieur de l'hôtel, à charge de l'exploitant, des travaux extérieurs, à charge de la Ville;
- au séquençage des travaux;
- aux divers inconvénients pour les riverains et pour l'exploitant liés aux travaux.

M^{me} Salerno précise que l'Hôtel Métropole est géré, pour le compte de la Ville, par la société IHA qui a un contrat de management de l'hôtel et reçoit une rémunération forfaitaire de la Ville. Ce mandat de gestion n'est pas mené indépendamment de la Ville, qui observe la gestion, valide le budget, opère des benchmarks. Il y a certes un contrat d'objectifs, qui est discuté chaque année entre les deux parties. Il n'y a pas de conseil d'administration au Métropole, l'établissement étant placé sous la gestion directe de la direction du DFL, qui rencontre les gestionnaires, parfois les représentant-e-s de la société mère, une fois par mois.

M. Rubod tient à signaler que la relation entre la Ville et la société IHA n'est pas de même nature que celle d'un locataire et d'un propriétaire. IHA a un contrat de management. Elle gère cet actif de la Ville pour son compte, un peu comme un gestionnaire d'une fortune.

M^{me} Salerno indique que c'est la Ville qui décide du concept hôtelier le plus adéquat. Sur cette base ont été faits un cahier des charges et un appel d'offres. Tous les retours de soumission devaient cadrer au concept de «lifestyle».

Les détails techniques des travaux relèvent de la compétence du Département des constructions et de l'aménagement (DCA). Cependant, à sa connaissance, si des travaux d'intérieur doivent être faits, ils sont financés par des lignes propres à l'hôtel. Changer une porte, la literie, la moquette, la décoration d'une chambre, aménager le restaurant ou repenser le concept de la terrasse, cela relève de l'entretien ordinaire d'un hôtel de cinq-étoiles, dont le budget est validé par le DFL. Pour des interventions plus structurelles, par exemple, comme changer la chaufferie ou rénover la toiture, c'est le Conseil municipal qui sera saisi d'une demande de crédit d'investissement.

La somme de 250 000 francs correspond à des indemnités à verser aux riverains, explique M^{me} Salerno. Il faut savoir que l'hôtel côtoie des commerces qui sont en travaux depuis un an et demi. Dans ce cadre, l'hôtel, qui a fait un cahier de doléances, prétend à des compensations financières. La DPBA a donc réservé une somme parce qu'elle s'attend à recevoir des doléances à son tour. Elle ajoute que dans les alentours immédiats de l'hôtel, il y a aussi des habitant-e-s.

Pour répondre à la question sur la séquence des travaux de façade et d'intérieur, M^{me} Salerno explique que les travaux d'intérieur sont encore à l'étude.

La Ville entend maintenir l'hôtel en exploitation pendant les travaux, ce qui fait sens, d'un point de vue économique. M. Rubod estime qu'il faut relativiser les craintes, les travaux de façade se déroulant pendant le jour; les clients ne seront pas dérangés la nuit. Il précise qu'il n'y a pas d'hôtel dans le monde qui ne fasse pas de travaux importants à un moment donné. La clientèle qui voyage en a l'habitude. Il s'agira de bien communiquer au sujet des travaux auprès de

la clientèle. Bien entendu, on peut s'attendre à un ralentissement de l'activité, mais cela a été intégré dans les prévisions d'exploitation. Pour M. Rubod, il n'y a rien dans ces travaux qui soit de nature à susciter l'inquiétude. Le Métropole bénéficiera toujours, et quel que soit le style du bâtiment, d'une base de clientèle incompressible qui apprécie son emplacement. En revanche, si on ne fait pas les travaux demandés, on risque le déclassement de l'hôtel et une dévaluation de l'actif. Trente-six ans sans travaux est un temps exceptionnellement long. Plus on attend, plus ça coûte cher.

M^{me} Salerno et M. Rubod sont remerciés.

Les commissaires, après étude de l'amendement reçu de la part du DBPA (annexe 2), souhaitent comprendre les calculs qui ont permis de l'établir. Comment le DBPA expliquera-t-il cette baisse de coûts? L'audition de MM. Pagani et Meylan est votée à l'unanimité sauf abstention d'une voix.

Séance du 19 septembre 2018

Audition de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti

En préambule, M. Meylan présente ses excuses. La Direction a commis une erreur dans la présentation des estimations de coûts. Il explique qu'il a procédé à des vérifications sur les montants des honoraires indiqués dans la première version de la proposition PR-1296. En effet, la DPBA avait confié au bureau Planta Portier un mandat d'expertise sur l'état de dégradation de l'ensemble du bâtiment de l'Hôtel Métropole. Une estimation complète a été calculée. Dans un deuxième temps, il a été indiqué à la DPBA que le mandat devait porter seulement sur la façade extérieure, l'intérieur étant du ressort de département des finances et de logement et de la société exploitant l'établissement. C'est à ce moment, en éliminant du mandat une série d'éléments, que les honoraires ont baissé de 75%, soit 600 000 francs. Cette diminution n'avait pas été mentionnée dans la première version de la proposition PR-1296.

Question des commissaires

Un commissaire estime que les honoraires sont toujours élevés pour un mandat d'un an. Il remarque que le Métropole affiche un indice de 0,76 sur l'échelle Stratus, et qu'il y a d'autres bâtiments en moins bon état dans la liste du patrimoine financier. Il demande son avis sur cette observation.

M. Meylan répond que le mandat durera certainement plus qu'un an. Il insiste sur la complexité du chantier, qui sera mené par étapes. Il souligne que les travaux sur la façade ne peuvent pas être menés indépendamment des travaux du concept d'intérieur. A ce stade, il ignore le calendrier de ces travaux, mais il faudra en

discuter avec la société exploitante de l'hôtel. Pour sa part, il estime que le calcul des honoraires a été effectué en suivant les méthodes habituelles, sur la base du montant général de 5 580 000 francs du devis général.

Concernant l'indice Stratus, M. Meylan explique que l'état de la pierre est sans risque pour le bâtiment, mais objectivement, la pierre de la façade montre des signes de fatigue. Il ajoute qu'il s'exprime sur les aspects techniques mais que le temps politique n'est pas de son ressort.

Un commissaire fait remarquer que M^{me} Salerno et M. Rubod, exploitant de l'hôtel, ont été questionnés sur la simultanéité des travaux. Ils ont répondu que les travaux d'intérieur étaient encore à l'étude. Le DBPA est-il associé à la coordination des travaux?

Le calendrier figurant dans la proposition indique la capacité de la Ville à démarrer le chantier après un certain délai, indique M. Meylan. Les travaux à l'intérieur sont du ressort du DFL et de la société exploitante, mais il est évident qu'il faut coordonner les travaux.

Des commissaires relèvent que la concession actuelle court jusqu'au 1^{er} janvier 2019; on ne sait pas officiellement qui assurera l'exploitation de l'hôtel au-delà de cette date. Cela est certainement un facteur à prendre en compte.

Comment la DPBA gèrera-t-elle l'autorisation de dépense accordée par la proposition PR-1296, dans la mesure où celle-ci devait être acceptée, si les travaux intérieurs devaient tarder? Techniquement, une autorisation de dépense n'est pas forcément circonscrite à une année budgétaire, répond M. Meylan. Il y a un risque de renchérissement qui s'accroît plus le démarrage des travaux s'éloigne. Au-delà de cinq ans, il faudra aviser. Toutefois, la proposition sous étude a été déposée à la demande du DFL, il est donc d'avis que dès le crédit voté et la nouvelle concession signée, il conviendrait de se mettre au travail afin de coordonner les deux projets et de déterminer le début des travaux.

Discussion

Un commissaire comprend que la Ville, qui est propriétaire du Métropole, sente la nécessité de voter le crédit de rénovation des façades avant que la nouvelle concession de la direction de l'hôtel soit attribuée. Il regrette toutefois de n'avoir aucune information claire sur le projet de réaménagement de l'intérieur de l'établissement.

Le président rappelle que le Conseil municipal est consulté uniquement sur les travaux de façade et pas sur le concept de l'hôtel. Il rappelle que l'Administration municipale considère que cette question est du ressort du Conseil administratif et de la société concessionnaire.

Une commissaire suggère de voter une recommandation qui vise à coordonner les travaux intérieurs et extérieurs.

Un commissaire se dit gêné du fait que M^{me} Salerno et M. Rubod aient éludé la question du calendrier des travaux du concept hôtelier. Il regrette que M^{me} Salerno et M. Pagani ne se concertent pas. Il comprend le principe de la nécessité de la rénovation, mais se demande comment marquer l'exigence de la simultanéité des travaux entre la rénovation des façades et les travaux d'intérieur, la recommandation n'ayant aucune force contraignante. Cela aurait pourtant pu être mentionné dans la proposition.

Une commissaire observe que dans la proposition PR-1296 il est bien indiqué que la date de démarrage des travaux sur les façades doit être discutée avec le futur exploitant du Métropole. Elle propose de geler le vote sur la proposition, en attendant que M^{me} Salerno soit en mesure de donner des précisions sur le concept intérieur de l'hôtel. A réception de ces précisions, le Conseil municipal pourra voter la proposition en urgence.

Plusieurs commissaires expriment le sentiment que le concept intérieur «lifestyle» est bien vague et qu'il manque une ligne directrice claire sur le concept hôtelier ainsi qu'un calendrier synchronisant les travaux. Il est suggéré de geler la proposition PR-1296 dans l'attente de disposer de ces éléments.

Une commissaire estime qu'à la lecture de l'exposé des motifs, des photos qui ont été montrées, les travaux sont nécessaires. La proposition PR-1296 n'a pas de rapport avec le concept intérieur.

Le président propose d'improviser une audition de M. Rémy Pagani qui s'est présenté pour une audition sur un autre objet un peu en avance.

Le président demande à M. Pagani si, en l'état de sa connaissance du dossier, il est prévu que les travaux du concept hôtelier et les travaux sur la façade de l'hôtel Métropole se déroulent en même temps.

Pour M. Pagani cela va de soi. M. Meylan lui a aussi confirmé qu'il doit y avoir une coordination des interventions à moins que le DFL en décide autrement. Il propose de faire établir une lettre du Conseil administratif pour confirmer que le projet de réaménagement intérieur existe bel et bien au Métropole et qu'il sera réalisé en même temps que les travaux sur les façades. (annexe 4).

Avec l'accord des membres de la commission, l'étude de la proposition PR-1296 reprendra à la réception de la lettre du Conseil administratif.

Séance du 21 novembre 2018

La réponse de M. Pagani étant arrivée (annexe 4), et les commissaires ayant pu en prendre connaissance, le président soumet au vote le principe de voter la proposition PR-1296 le soir même.

La majorité de la commission souhaite voter l'objet, soit par 11 oui (1 Ve, 1 S, 2 EàG, 2 DC, 1 MCG, 3 LR, 1 UDC).

Discussion

Le groupe Ensemble à gauche va s'opposer à cette demande de crédit. Tout d'abord, le concept «lifestyle» visant à rajeunir l'image de l'hôtel laisse son groupe assez dubitatif. Ensuite, l'édition Stratus 2016 note le bâtiment à 0,76, ce qui signifie que sa rénovation n'est pas urgente. Dans ce cadre, une reprise des façades à hauteur de 10 millions de francs apparaît totalement absurde. Le document Stratus 2016 indique que 23 bâtiments de la Ville sont en mauvais état. Parmi ceux-ci, 18 sont des immeubles d'habitation. Plutôt que de rénover un hôtel selon des standards plus branchés, la Ville aurait meilleur temps de se pencher sur la rénovation d'objets plus importants. On peut relever que le Conseil administratif a attendu que l'école des Pâquis descende à la note de 0,47 pour entreprendre des travaux de remise à neuf.

Le Parti libéral-radical va voter en faveur de la proposition PR-1296. Certes, l'Hôtel Métropole n'est pas en train de s'écrouler. Néanmoins, il s'agit de l'un des rares bâtiments qui rapportent de l'argent à la Ville. Même si la rénovation apparaît coûteuse, elle permettra à l'hôtel de maintenir sa rentabilité. Quant au concept «lifestyle», ce dernier ne concerne pas les façades, mais l'intérieur du bâtiment. La Ville n'a pas à se prononcer sur la stratégie de la société de gestion de cet établissement. Sachant que les travaux intérieurs ne vont pas démarrer de sitôt, le Conseil municipal peut très bien voter ce crédit.

Le Parti démocrate-chrétien rappelle que le Conseil municipal a souvent critiqué la position du Conseil administratif sur l'entretien des bâtiments. Or, comme l'a rappelé le commissaire libéral-radical, la Ville dispose d'un hôtel cinq-étoiles. Dans la mesure où cet établissement contribue à la durabilité du tourisme à Genève, il apparaît nécessaire de maintenir sa rentabilité. La Ville ne peut pas se permettre de laisser de côté un objet qui lui apporte des bénéfices. Faisant confiance à l'analyse des services du DCA, le Parti démocrate-chrétien votera en faveur de la proposition PR-1296.

Le Mouvement citoyens genevois votera en faveur de la proposition PR-1296. Le commissaire précise que les façades du bâtiment présentent un parement en molasse. Or, la molasse s'effrite plus facilement que d'autres matériaux de construction. Le Conseil municipal doit faire confiance à l'analyse technique des

services de la Ville. Si le Conseil administratif a déposé cette demande de crédit, c'est que les travaux sont nécessaires. Le fait d'attendre ne fera qu'augmenter les coûts de la remise à neuf. Par ailleurs l'hôtel contribue aux entrées d'argent des commerces de la rive gauche.

Les Verts ne voteront pas ce crédit. M. Meylan a confirmé que l'hôtel peut tenir une dizaine d'années sans problème. L'attrait touristique ne va pas souffrir d'une légère usure des façades. La Ville doit plutôt investir dans la rénovation de son parc locatif.

Un commissaire d'Ensemble à gauche tient à préciser que le concept «lifestyle» se trouve dans l'exposé des motifs. La demande de crédits n'est pas le résultat d'une inquiétude des ingénieurs. La rénovation des façades correspond à une volonté de requalification de l'établissement.

L'Union démocratique du centre n'apprécie pas non plus le repositionnement conceptuel de l'hôtel. Cependant, il ne faut pas oublier que les clients d'un hôtel cinq-étoiles sont exigeants. Ces derniers paient un prix supérieur pour des prestations de qualité. Dans le cas présent, la dégradation des façades du bâtiment est bien visible. La Ville a donc l'obligation de maintenir le standing d'un tel hôtel.

Le Parti socialiste va refuser le projet. Le rapport Stratus montre qu'il existe des objets plus urgents à rénover. La Ville peut encore attendre quelques années avant de procéder à la rénovation de l'hôtel.

Le président met au vote la proposition PR-1296, qui est refusée par 7 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S) contre 7 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG).

Par 7 voix pour et 7 voix contre, la proposition PR-1296 est par conséquent refusée, le non l'emportant en cas d'égalité.

Annexes mentionnées

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
 Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

Atelier Lithos
 Olivier Fawer
 Tailleur de pierre, études, expertises
 Rte de Cojonnex 13
 1000 Lausanne 25
 Fax 021 / 784 16 11
 Mobile 079 / 743 88 23
 E-mail: olivier.fawer@bluewin.ch
 TVA No. CHE-110.531.914 TVA

Ville de Genève
 Direction du patrimoine bâti
 A l'att. de Mme Nicole Stauffer
 25, rue du Stand
 1204 Genève

Reçu le
 10 DEC. 2015
 Direction du patrimoine bâti

Lausanne, le 9 décembre 2015

11501
FACTURE Finale selon Bon de commande N° 4500319515

Genève, quai du Général-Guisan 34, Hôtel Métropole, honoraires pour la réalisation d'un rapport d'état, pierres de taille de l'enveloppe

Madame,

Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous soumettre mes honoraires pour la réalisation d'un rapport d'état général des façades, incluant les priorités d'interventions et d'un estimatif global des travaux à effectuer pour l'entretien des pierres de taille du bâtiment précité, soit :

- ♦ Un descriptif illustré de photos détaillant la nature de chaque élément architectural en pierre, son état de dégradation actuel ainsi que d'un estimatif chiffré permettant l'édification d'un budget pour ces interventions futures, accompagné d'une liste des priorités d'interventions.

70 heures d'études sur place et d'analyse des données, à frs. 132.00	frs.	9'240.00
30 heures de rédaction du rapport et de l'estimatif des coûts, à frs. 96.00	frs.	2'880.00
Frais de déplacement, forfait 360 km. à frs.0.90	frs.	324.00
Total brut	frs.	12'444.00
TVA 8.0%	frs.	995.52
Total TTC	frs.	13'439.50

M. 12.15

✓ MS
 E-LOC

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée et tout en restant à votre entière disposition pour de plus amples informations, je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.

ATELIER
L I T H O S
 O. Fawer
 Rte de Cojonnex 13 1000 Lausanne 25
 Tél. 079 743 88 23

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

4955



DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET
DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI

Adresse de livraison

Hôtel Métropole
Quai Général-Guisan 34
CH-1204 GENEVE

Atelier Lithos, Olivier Fawer
Rte de Cojonnex 13
CH-1000 Lausanne 25

Bon de commande N° 4500319515

Date de la commande 27.05.2015
Affaire traitée par Nicole Stauffer

N° Fournisseur 20018240
Paiement 30 jours

Honoraires pour rapport d'expertise des façades en pierre de taille.
Selon votre offre du 20 mai 2015.

Poste	Désignation	Quantité / Unité	Prix unitaire net en CHF	Montant en CHF
00010	Hôtel Métropole. Expertise façades	1.00 PRE	12'443.98	12'443.98
	Etude sur place et analyse des données. Rédaction d'un rapport et estimatif des coûts. Frais de déplacement forfaitaires.			
	Prix brut	12'444.00		
	Remise absolue	- 0.02		
	Taux de TVA en %	8.0		
	Date de livraison:	31.12.2015		
			Total HT	12'443.98
			TVA	995.52
			Total TTC	13'439.50

En exécutant la présente commande, le fournisseur atteste avoir lu et accepté les conditions de la Ville de Genève, téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.ville-geneve.ch/conditions-contractuelles>.

L'attention du fournisseur est spécialement attirée sur l'art. 8 des conditions particulières du contrat de mandat ou sur l'article 21.2 des conditions générales du contrat d'entreprise 2006 FMB-FAI-DCTI :

- pour tout litige qui survient concernant la conclusion, l'interprétation et l'exécution de la présente commande, le for est à Genève.

Remarques

L'original du bon de commande est à conserver par le fournisseur.
Le numéro de commande doit figurer sur la facture.

Signature(s)

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
 Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

Atelier Litfos
 Olivier Fawer
 Tailleur de pierre, études, expertises
 Rte de Cojonnex 13
 1000 Lausanne 25
 Fax 021 / 784 16 11
 Mobile 079 / 743 88 23
 E-mail: olivier.fawer@bluewin.ch
 TVA No. CHE-110.531.914 TVA

Reçu le

22 MAI 2015

Ville de Genève Direction du patrimoine bâti
 Service des Bâtiments
 A l'att. de Mme Nicole Stauffer
 25, rue du Stand
 1204 Genève

Lausanne, le 20 mai 2015

DEVIS

Genève, quai du Général-Guisan 34, Hôtel Métropole, proposition d'honoraires pour la réalisation d'un rapport d'état, pierres de taille de l'enveloppe

Madame,

Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous soumettre mes honoraires pour la réalisation d'un rapport d'état général des façades, incluant les priorités d'interventions et d'un estimatif global des travaux à effectuer pour l'entretien des pierres de taille du bâtiment précité, soit :

- ◆ Un descriptif illustré de photos détaillant la nature de chaque élément architectural en pierre, son état de dégradation actuel ainsi que d'un estimatif chiffré permettant l'édification d'un budget pour ces interventions futures, accompagné d'une liste des priorités d'interventions.

Environ 70 heures d'études sur place et d'analyse des données, à frs. 132.00	frs.	9'240.00
Environ 30 heures de rédaction du rapport et de l'estimatif des coûts, à frs. 96.00	frs.	2'880.00
Frais de déplacement, forfait 360 km. à frs.0.90	frs.	324.00
Total brut	frs.	12'444.00
TVA 8.0%	frs.	995.52
Total TTC environ	frs.	13'439.50

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez et tout en restant à votre entière disposition pour de plus amples informations, je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleurs salutations.

LITFOS
 Rte de Cojonnex 13 1000 Lausanne 25
 Tél. 079 743 88 23

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

4957

**PROPOSITION D'AMENDEMENT A LA PR-1296 DEPOSEE AU CONSEIL MUNICIPAL
LE 28 NOVEMBRE 2017**

Nouvel intitulé

Proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 8'945'000 francs destiné à la rénovation des façades de l'hôtel Métropole, sis 34 quai Général-Guisan, sur la parcelle N° 4140, du cadastre de la commune de Genève Cité.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'audition par la Commission des travaux et des constructions du 13 juin 2018 et les questions liées aux honoraires d'architectes prévus pour la réalisation de cette opération, la Direction du patrimoine bâti a repris les chiffres avancés dans l'étude préalable menée par un bureau externe.

Les prestations demandées ont été réduites au vu de la limitation de l'intervention aux seules façades de l'immeuble. Les nouveaux montants sont présentés dans les tableaux financiers figurant ci-après :

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

Estimation des coûts

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	Travaux préparatoires		25'000
10	Relevé, études géotechniques		25'000
	104 Sondages	25'000	
2	Bâtiment		5'770'900
21	Gros oeuvre 1		3'923'000
	211.0 Installations de chantier	100'000	
	211.1 Echafaudages	503'000	
	211.6 Maçonnerie	10'000	
	216 Travaux en pierre naturelle	3'310'000	
22	Gros oeuvre 2		1'247'900
	221.0 Fenêtres en bois	50'000	
	221.7 Vitrerie, remplacement joints défectueux	72'300	
	221.9 Eléments métalliques, réfection garde-corps	55'000	
	222 Ferblanterie, couverture	150'000	
	227.0 Peinture extérieure sur métal (garde-corps)	98'200	
	227 Peinture sur bois, vernis fenêtres	439'900	
	228 Stores	382'500	
23	Installations électriques		400'000
	230 Eclairage architectural façades	400'000	
28	Nettoyages		200'000
	287 Nettoyages de chantier	200'000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		1'997'100
51	Autorisations, taxes		2'000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	2'000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		30'000
	524 Reproduction de documents	30'000	
56	Autres frais secondaires		285'000
	561 Frais de surveillance	10'000	
	566 Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	15'000	
	568 Panneaux de chantier	10'000	
	569 Divers - indemnités de tiers	250'000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		700'600
	583 Réserves pour imprévus 10% (de CFC 2 + 59)	700'600	
59	Comptes d'attente pour honoraires		979'500
	591 Architecte	752'000	
	592 Ingénieur civil	20'000	
	593 Ingénieur électricien	70'000	
	596 Spécialiste pierre de taille	45'000	
	596 Ingénieur en sécurité chantier	30'000	
	597 Ingénieur éclairagiste	30'000	
	598 Ingénieur assainissement amiante PBC	12'500	
	599 Relevé façades existantes	20'000	
I.	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)		7'793'000

CALCUL DES FRAIS FINANCIERS

	+ TVA 7.7%	600'100
II.	Coût total de l'investissement (TTC)	8'393'100
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5.0%	419'700
III.	Sous-total	8'812'800
	+ Intérêts intercalaires 2% sur une durée de 12+6 mois	132'200
V.	TOTAL DU CREDIT DEMANDE (TTC)	8'945'000

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet : Rénovation des façades de l'hôtel Métropole

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Crédit	%
Gros œuvre	5'195'900	58%
Second œuvre	200'000	2%
Installations, équipements fixes	400'000	4%
Frais secondaires - comptes d'attente	1'017'600	11%
Honoraires	979'500	11%
Frais financiers	1'152'000	13%
Coût total du projet TTC	8'945'000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné : Direction du département des finances et du logement (DFL)

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts)	134'200	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	134'200	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-134'200

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

4961

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES
D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
2018	500'000	0	500'000
2019	3'000'000	0	3'000'000
2020	3'500'000	0	3'500'000
2021	1'945'000	0	1'945'000
Totaux	8'945'000	0	8'945'000

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l’Hôtel Métropole

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après :

NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8'945'000 francs destiné à la rénovation des façades de l'hôtel Métropole, sis 34 quai Général-Guisan, sur la parcelle N° 4140, du cadastre de la commune de Genève Cité.

Art. 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8'945'000 francs.

Art. 3 - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 4 – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

4963

Reçu le
- 3 JUIN 2016
Direction du patrimoine bâti

Atelier Lithos
Olivier Fawer
Tailleur de pierre, études, expertises
Rte de Cojonnex 13
1000 Lausanne 25
Fax 021 / 784 16 11
Mobile 079 / 743 88 23
E-mail: olivier.fawer@bluewin.ch
TVA No. CHE-110.531.914 TVA

Ville de Genève
Service des Bâtiments
A l'att. de Mme Nicole Stauffer
25, rue du Stand
1204 Genève

IASO1

Lausanne, le 30 mai 2016

FACTURE selon Avenant N°1 de la commande N° 4500319515

Genève, quai du Général-Guisan 34, Hôtel Métropole, honoraires pour la réalisation d'une estimation plus précise des travaux sur les façades en pierres de taille, cfc. 216.0

Madame,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous soumettre mes honoraires pour la réalisation d'une étude complémentaire visant à quantifier plus précisément les travaux d'entretien et d'assainissement des façades et des éléments intérieurs en pierre de taille, de l'édifice précité, document qui pourra servir à la mise sur pied d'un devis général, soit :

- ♦ La rédaction d'une liste de mètres (m1, m2, m3, etc.) chiffrés sur la base de prix 2016, façade par façade, étage par étage.

25 heures d'études pour
l'analyse des données, à frs. 132.00
4 heures de rédaction des conditions
particulières et pour la mise en couleurs
des élévations de façades, à frs. 96.00

frs. 3'300.00

frs. 384.00

Total brut
TVA 8.0%
Total TTC

frs. 3'684.00

frs. 294.72

frs. 3'978.70

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée et tout en restant à votre entière disposition pour de plus amples informations, je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.

Exp. Fawer

ATELIER
LITHOS
O. Fawer
Rte de Cojonnex 13 1000 Lausanne 25
Tél. 079 743 88 23

Payable à trente jours net à l'aide du BV joint ou :
IBAN N° CH72 0900 0000 1746 3144 2

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
 Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole



DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET
 DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI

Atelier Lithos, Olivier Fawer
 Rte de Cojonnex 13
 CH-1000 Lausanne 25

Avenant N° 1 de la commande N° 4500319515

Date de la commande 27.05.2015 **Date de l'avenant** 14.12.2015
Affaire traitée par Nicole Stauffer

N° Fournisseur 20018240
Païement 30 jours

Honoraires pour rapport d'expertise des façades en pierre de taille.
 Selon votre offre du 20 mai 2015.
 Offre complémentaire du 4 mars 2016.

Poste	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire net en CHF	Montant en CHF
00010	Hôtel Métropole. Expertise façades Etude sur place et analyse des données. Rédaction d'un rapport et estimatif des coûts. Frais de déplacement forfaitaires. Prix brut 12'444.00 Remise absolue - 0.02 Taux de TVA en % 8.0 Date de livraison: 31.01.2016 Adresse de livraison: Hôtel Métropole Quai Général-Guisan 34 CH-1204 GENEVE	1.00	PRE	12'443.98	12'443.98
00020	Complément expertise façades Complément quantitatifs des prix Taux de TVA en % 8.0 Date de livraison: 31.12.2016	1.00	PRE	3'684.00	3'684.00

Remarques

L'original du bon de commande est à conserver par le fournisseur.
 Le numéro de commande doit figurer sur la facture.

Visa(s)

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

4965

Atelier Lithos
Olivier Fawer
Tailleur de pierre, études, expertises
Rte de Cojonnex 13
1000 Lausanne 25
Fax 021 / 784 16 11
Mobile 079 / 743 88 23
E-mail: olivier.fawer@bluewin.ch
TVA No. CHE-110.531.914 TVA

114 114 2013
Direction
Ville de Genève
Service des Bâtiments
A l'att. de Mme Nicole Stauffer
25, rue du Stand
1204 Genève

Lausanne, le 4 mars 2016

Commande 6500319515

DEVIS

Genève, quai du Général-Guisan 34, Hôtel Métropole, proposition d'honoraires pour la réalisation d'une estimation plus précise des travaux sur les façades en pierres de taille, cfc. 216.0

Madame,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous soumettre mes honoraires pour la réalisation d'une étude complémentaire visant à quantifier plus précisément les travaux d'entretien et d'assainissement des façades et des éléments intérieurs en pierre de taille, de l'édifice précité, document qui pourra servir à la mise sur pied d'un devis général, soit :

- ♦ La rédaction d'une liste de mètres (m1, m2, m3, etc.) chiffrés sur la base de prix 2016, façade par façade, étage par étage.

Environ 25 heures d'études pour l'analyse des données, à frs. 132.00	frs.	3'300.00
Environ 4 heures de rédaction des conditions particulières et pour la mise en couleurs des élévations de façades, à frs. 96.00	frs.	384.00
Total brut	frs.	3'684.00
TVA 8.0%	frs.	294.72
Total TTC environ	frs.	3'978.70

En cas d'acceptation de ce présent devis je serai à même de vous fournir cette étude pour la fin avril 2016 au plus tôt.

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez et tout en restant à votre entière disposition pour de plus amples informations, je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.


LITHOS
O. Fawer
Rte de Cojonnex 13 1000 Lausanne 25
Tél. 079 743 88 23

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

Ville de Genève
Direction du patrimoine bâti
à l'att. de Mme N. Stauffer
Rue du Stand 25
1204 Genève

Lausanne, le 22 janvier 2018

ESTIMATIF CHIFFRE Affiné en 2018

Concerne : CFC 216.0 Réfection des éléments en pierre de taille des façades et d'éléments intérieurs en pierre de taille, hôtel Métropole à Genève

Descriptif	Un.	Quantité	Prix	Montant
FACADE NORD				
<u>Soubassement en calcaire dur, comprenant :</u>				
Un socle, percé de soupiraux, un cordon saillant et les seuils de portes d'accès				
Nettoyage à basse pression de tous les parements	m2	365.50	65.00	23'757.50
Remplacements ponctuels massifs ou par empiècements	m3	0.800	12'000.00	9'600.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	60.00	100.00	6'000.00
Rejointoiement complet	m1	335.00	32.00	10'720.00
<u>Surface du rez-de-chaussée en molasse et calcaire dur comprenant :</u>				
Le fond de mur à bossages percé de seize baies et d'une porte cintrées, le tout en molasse et de seize contrecœur en calcaire dur de St-Triphon				
Ravalement des parements en molasse, reprise environ 5 mm	m2	1505.00	200.00	301'000.00
Polissage des seize contrecœurs en calcaire de St-Triphon	m2	62.00	800.00	49'600.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empiècements	m3	3.000	8'700.00	26'100.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	90.00	100.00	9'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	1046.00	32.00	33'472.00
<u>Cordon sur rez en molasse, calcaire tendre et simili, y compris deux dalles de balcons et leurs consoles en ciment :</u>				
Nettoyage à basse pression des parements en simili et en ciment	m2	96.00	65.00	6'240.00
Ravalement des parements en molasse et en calcaire tendre, reprise environ 5 mm	m2	42.00	200.00	8'400.00
Rhabillages ponctuels sur ces surfaces, aux mortiers adaptés	hre	45.00	100.00	4'500.00
Rejointoiement complet	m1	154.00	32.00	4'928.00
A reporter				493'317.50

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
 Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

4967

Descriptif	Un.	Quantité	Prix	Montant
Report de la page 1				493'317.50
Surface du 1er et du 2ème étage en molasse comprenant :				
Deux chaînes d'angles à cannelures (sur leurs deux faces), deux pilastres engagés et quatre colonnes cylindriques à cannelures, le fond de mur percé de huit fenêtres et vingt-six portes-fenêtres, les deux dalles de balcons avec leurs consoles en ciment				
Nettoyage à basse pression des parements en ciment (dalle et consoles de balcon)	m2	53.00	65.00	3'445.00
Ravalement des parements en molasse, reprise environ 5 mm	m2	1474.00	200.00	294'800.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empiècements	m3	8.000	8'700.00	69'600.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	380.00	100.00	38'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	2686.00	32.00	85'952.00
Entablement intermédiaire en molasse :				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	500.00	200.00	100'000.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empiècements	m3	1.000	8'700.00	8'700.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	60.00	100.00	6'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	384.00	32.00	12'288.00
Surface du 3ème étage en molasse comprenant :				
Deux chaînes d'angles (sur leurs deux faces) et d'avant-corps, six pilastres engagés, le fond de mur percé de dix-sept fenêtres				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	265.00	200.00	53'000.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empiècements	m3	2.000	8'700.00	17'400.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	110.00	100.00	11'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	903.00	32.00	28'896.00
Corniche sous-toiture en molasse :				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	135.00	200.00	27'000.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	30.00	100.00	3'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	40.50	32.00	1'296.00
Lucarne sur toiture en molasse :				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	67.00	200.00	13'400.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empiècements	m3	0.700	8'700.00	6'090.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	20.00	100.00	2'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	100.00	32.00	3'200.00
TOTAL FACADE NORD				1'278'384.50

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

Descriptif	Un.	Quantité	Prix	Montant
FACADE OUEST				
<u>Soubassement en calcaire dur, comprenant :</u>				
Un socle, percé de soupiriaux, un cordon saillant et les seuils de portes d'accès				
Nettoyage à basse pression de tous les parements	m2	64.50	65.00	4'192.50
Remplacements ponctuels massifs ou par empièchements	m3	0.300	12'000.00	3'600.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	20.00	100.00	2'000.00
Rejointoiement complet	m1	94.00	32.00	3'008.00
<u>Surface du rez-de-chaussée en molasse et calcaire dur comprenant :</u>				
Le fond de mur à bossages percé de quatre baies et de deux portes cintrées, le tout en molasse et quatre contrecoeur en calcaire dur de St-Triphon				
Ravalement des parements en molasse, reprise environ 5 mm	m2	543.00	200.00	108'600.00
Polissage des quatre contrecoeurs en calcaire de St-Triphon	m2	15.40	800.00	12'320.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empièchements	m3	1.000	8'700.00	8'700.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	50.00	100.00	5'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	420.00	32.00	13'440.00
<u>Cordon sur rez en molasse, calcaire tendre et simili, y compris une dalle de balcon et ses consoles en ciment :</u>				
Nettoyage à basse pression des parements en simili et en ciment	m2	33.30	65.00	2'164.50
Ravalement des parements en molasse et en calcaire tendre, reprise environ 5 mm	m2	15.70	200.00	3'140.00
Rhabillages ponctuels sur ces surfaces, aux mortiers adaptés	hre	8.00	100.00	800.00
Rejointoiement complet	m1	58.00	32.00	1'856.00
<u>Surface du 1er et du 2ème étage en molasse comprenant :</u>				
Le fond de mur percé de huit fenêtres et quatre portes-fenêtres, une dalle de balcon et ses consoles en ciment				
Nettoyage à basse pression des parements en ciment (dalle et consoles de balcon)	m2	53.00	100.00	5'300.00
Ravalement des parements en molasse, reprise environ 5 mm	m2	374.00	200.00	74'800.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empièchements	m3	3.000	8'700.00	26'100.00
Remplacements en grès de quatre bases de portes-fenêtres	pce	4.00	1'800.00	7'200.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	80.00	100.00	8'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	865.00	32.00	27'680.00
<u>Entablement intermédiaire en molasse :</u>				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	205.00	200.00	41'000.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empièchements	m3	0.200	8'700.00	1'740.00
A reporter				360'641.00

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

4969

Descriptif	Un.	Quantité	Prix	Montant
Report de la page 3				360'641.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	20.00	100.00	2'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	143.00	32.00	4'576.00
<u>Surface du 3ème étage en molasse comprenant :</u>				
<u>Le fond de mur percé de six fenêtres</u>				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	84.00	200.00	16'800.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empiècements	m3	2.500	8'700.00	21'750.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	36.00	100.00	3'600.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	258.00	32.00	8'256.00
<u>Corniche sous-toiture en molasse :</u>				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	48.80	200.00	9'760.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	12.00	100.00	1'200.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	14.40	32.00	460.80
TOTAL FACADE OUEST				429'043.80
 FACADE SUD				
<u>Soubassement en calcaire dur, comprenant :</u>				
<u>Un socle, percé de soupiraux, un cordon saillant et la surface des trois encadrements du corps central avec leurs seuils</u>				
Nettoyage à basse pression de tous les parements	m2	300.00	65.00	19'500.00
Remplacements ponctuels massifs ou par empiècements	m3	0.800	12'000.00	9'600.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	60.00	100.00	6'000.00
Rejointoiement complet	m1	442.00	32.00	14'144.00
<u>Surface du rez-de-chaussée en molasse et calcaire dur comprenant :</u>				
<u>Le fond de mur à bossages percé de quatorze baies cintrées, le tout en molasse et de quatorze contrecoeur en calcaire dur de St-Triphon</u>				
Ravalement des parements en molasse, reprise environ 5 mm	m2	1254.00	200.00	250'800.00
Polissage des quatorze contrecoeurs en calcaire de St-Triphon	m2	54.00	800.00	43'200.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empiècements	m3	2.000	8'700.00	17'400.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	70.00	100.00	7'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	836.40	32.00	26'764.80
<u>Cordon sur rez en molasse, calcaire tendre et simili :</u>				
Hydro-gommage des parements en simili	m2	43.60	65.00	2'834.00
Ravalement des parements en molasse et en calcaire tendre, reprise environ 5 mm	m2	40.40	200.00	8'080.00
A reporter				405'322.80

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

Descriptif	Un.	Quantité	Prix	Montant
Report de la page 4				405'322.80
Rhabillages ponctuels sur ces surfaces, aux mortiers adaptés	hre	30.00	100.00	3'000.00
Rejointoiement complet	m1	160.00	32.00	5'120.00
<u>Surface du 1er et du 2ème étage en molasse comprenant :</u> Deux chaînes d'angles à cannelures (sur leurs deux faces), quatre pilastres engagés à cannelures du corps central et le fond de mur percé de trente-quatre fenêtres				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	1126.70	200.00	225'340.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empièchements	m3	3.000	8'700.00	26'100.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	350.00	100.00	35'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	2787.00	32.00	89'184.00
<u>Entablement intermédiaire en molasse :</u>				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	500.00	200.00	100'000.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empièchements	m3	1.000	8'700.00	8'700.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	60.00	100.00	6'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	384.00	32.00	12'288.00
<u>Surface du 3ème étage en molasse comprenant :</u> Deux chaînes d'angles (sur leurs deux faces) et d'avant-corps, six pilastres engagés, le fond de mur percé de dix-sept fenêtres				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	265.00	200.00	53'000.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empièchements	m3	2.000	8'700.00	17'400.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	110.00	100.00	11'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	903.00	32.00	28'896.00
<u>Corniche sous-toiture en molasse :</u>				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	135.00	200.00	27'000.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	30.00	100.00	3'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	40.50	32.00	1'296.00
<u>Lucarne sur toiture en molasse :</u>				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	67.00	200.00	13'400.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empièchements	m3	1.000	8'700.00	8'700.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	20.00	100.00	2'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	100.00	32.00	3'200.00
TOTAL FACADE SUD				1'084'946.80

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

4971

Descriptif	Un.	Quantité	Prix	Montant
FACADE EST				
<u>Soubassement en calcaire dur, comprenant :</u>				
Un socle, percé de soupiraux, un cordon saillant et les seuils de portes d'accès				
Nettoyage à basse pression de tous les parements	m2	64.50	65.00	4'192.50
Remplacements ponctuels massifs ou par empiècements	m3	0.300	12'000.00	3'600.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	20.00	100.00	2'000.00
Rejointoiement complet	m1	94.00	32.00	3'008.00
<u>Surface du rez-de-chaussée en molasse et calcaire dur comprenant :</u>				
Le fond de mur à bossages percé de six baies cintrées, le tout en molasse et six contrecœur en calcaire dur de St-Triphon				
Ravalement des parements en molasse, reprise environ 5 mm	m2	611.00	200.00	122'200.00
Polissage des six contrecœurs en calcaire de St-Triphon	m2	23.10	800.00	18'480.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empiècements	m3	1.000	8'700.00	8'700.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	50.00	100.00	5'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	426.40	32.00	13'644.80
<u>Cordon sur rez en molasse, calcaire tendre et simili, y compris une dalle de balcon et ses consoles en ciment :</u>				
Nettoyage à basse pression des parements en simili et en ciment	m2	33.30	65.00	2'164.50
Ravalement des parements en molasse et en calcaire tendre, reprise environ 5 mm	m2	15.70	200.00	3'140.00
Rhabillages ponctuels sur ces surfaces, aux mortiers adaptés	hre	8.00	100.00	800.00
Rejointoiement complet	m1	58.00	32.00	1'856.00
<u>Surface du 1er et du 2ème étage en molasse comprenant :</u>				
Le fond de mur percé de huit fenêtres et quatre portes-fenêtres, une dalle de balcon et ses consoles en ciment				
Nettoyage à basse pression des parements en ciment (dalle et consoles de balcon)	m2	53.00	65.00	3'445.00
Ravalement des parements en molasse, reprise environ 5 mm	m2	374.00	200.00	74'800.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empiècements	m3	3.000	8'700.00	26'100.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	80.00	100.00	8'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	865.00	32.00	27'680.00
<u>Entablement intermédiaire en molasse :</u>				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	205.00	200.00	41'000.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empiècements	m3	0.200	8'700.00	1'740.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	20.00	100.00	2'000.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	143.00	32.00	4'576.00
A reporter				378'126.80

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

Descriptif	Un.	Quantité	Prix	Montant
Report de la page 6				378'126.80
<u>Surface du 3ème étage en molasse comprenant :</u>				
<u>Le fond de mur percé de six fenêtres</u>				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	84.00	200.00	16'800.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empièchements	m3	2.500	8'700.00	21'750.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	36.00	100.00	3'600.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	258.00	32.00	8'256.00
<u>Corniche sous-toiture en molasse :</u>				
Ravalement de tous les parements, reprise environ 5 mm	m2	48.80	200.00	9'760.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	12.00	100.00	1'200.00
Rejointoiement complet (quantité à confirmer sur place)	m1	14.40	32.00	460.80
TOTAL FACADE EST				439'953.60

PAREMENTS INTERIEURS EN MOLASSE

Brossage, lavage des parements en molasse	m2	1200.00	30.00	36'000.00
Remplacements ponctuels en molasse massive ou par empièchements	m3	0.300	8'700.00	2'610.00
Rhabillages ponctuels au mortier adapté	hre	200.00	100.00	20'000.00
Rejointoiement ponctuel, estimation (quantité à confirmer sur place)	m1	150.00	32.00	4'800.00
TOTAL PAREMENTS INTERIEURS EN MOLASSE				63'410.00

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
 Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

4973

Descriptif	Un.	Quantité	Prix	Montant
PROTECTIONS DES OUVERTURES SUR LES QUATRE FACADES				
Toutes les protections nécessaires afin d'éviter tout dégât en périphérie et à l'intérieur du bâtiment, pendant toute la durée des travaux, y compris le repli en fin de chantier. Ces protections devront être constituées d'une feuille de plastic soigneusement mise en œuvre avec du ruban adhésif ne laissant pas de traces sur le bois des menuiseries et devront assurer une parfaite étanchéité y compris au niveau du joint des feuillures. Les prix ci-dessous comprendront : toutes les fournitures, la mise en place ainsi que la maintenance de ces éléments pendant toute la durée du chantier				
Porches d'entrées, dimensions : 270 x 550 cm	pce	6.00	170.00	1'020.00
Fenêtres dans le socle, dimensions : 130 x 100 cm	pce	38.00	80.00	3'040.00
Fenêtres cintrées du rez-de-chaussée, dimensions : 180 x 390 cm	pce	40.00	120.00	4'800.00
Portes-fenêtres du 1er étage, dimensions : 160 x 365 cm	pce	17.00	100.00	1'700.00
Fenêtres du 1er étage, dimensions : 160 x 310 cm	pce	29.00	100.00	2'900.00
Portes-fenêtres du 2ème étage, dimensions : 150 x 330 cm	pce	17.00	100.00	1'700.00
Fenêtres du 2ème étage, dimensions : 150 x 280 cm	pce	29.00	90.00	2'610.00
Fenêtres du 3ème étage, dimensions : 130 x 250 cm	pce	46.00	90.00	4'140.00
Fenêtres du 4ème étage, dimensions : 130 x 230 cm	pce	2.00	90.00	180.00
Fenêtres du 4ème étage, dimensions : 120 x 170 cm	pce	32.00	80.00	2'560.00
Fenêtres du 4ème étage, dimensions : 100 x 160 cm	pce	4.00	60.00	240.00
TOTAL PROTECTIONS DES OUVERTURES SUR LES QUATRE FACADES				24'890.00
INSTALLATION DE CHANTIER				
Installation de chantier y compris le repli en fin de chantier (toilettes chimiques non-comprises)	bloc A	reporter au récapitulatif		8'000.00

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

Descriptif	Un. Quantité	Prix	Montant
RECAPITULATIF			
FACADE NORD			1'278'384.50
FACADE OUEST			429'043.80
FACADE SUD			1'084'946.80
FACADE EST			439'953.60
PAREMENTS INTERIEURS EN MOLASSE			63'410.00
PROTECTIONS			24'890.00
INSTALLATION DE CHANTIER			<u>8'000.00</u>
SOUS TOTAL			3'328'628.70
RABAIS	%	1.0	<u>33'286.30</u>
TOTAL NET HT			3'295'342.40
TVA	%	8.0	<u>263'627.40</u>
TOTAL NET TTC estimation			<u><u>3'558'969.80</u></u>

Ces prix s'entendent pour un travail effectué par du personnel qualifié selon les règles de l'art décrites dans la Charte d'éthique et de bien facture des tailleurs de pierres romands.

L'échafaudage n'est pas compris. Il devra être de type lourd et muni de consoles mobiles réglables (modèle à colliers de serrage).

Ce présent descriptif révisé comprend les modifications suivantes :
 Les réserves (frs. 19'000.00 ht) prévues initialement ont été retirées vu que vous en avez prévues dans votre Devis Général.

Les protections pour tous les vitrages ont été sorties du poste d'installation de chantier pour plus de clarté.

A noter que les travaux sur les parements en pierre de l'intérieur de l'hôtel (frs. 63'410.00) a été laissé dans ce descriptif mais il pourrait aussi bien être transféré chez le nouvel exploitant (?).

Restant à votre disposition pour d'éventuelles précisions, je vous prie d'agréer,
 Madame, mes meilleures salutations.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019 (après-midi)
Proposition: rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

4975



DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

NOTE à

Monsieur
Alain de Kalbermatten
Président
Commission des travaux et des constructions

Genève, le 5 novembre 2018

PR-1296 - Rénovation des façades de l'Hôtel Métropole

Monsieur le Président,

Pour faire suite aux demandes exprimées par certains commissaires lors de notre audition au sujet de la PR citée en titre, je vous confirme que la planification des travaux de restauration des façades de l'Hôtel sera coordonnée avec les besoins de l'exploitant.

En effet, certains travaux de mise en conformité et de modernisation doivent également avoir lieu, sous le pilotage de l'exploitant, et nous nous organiserons pour que les travaux des façades aient lieu dans les mêmes secteurs au même moment. Ceci permettra de limiter les nuisances pour les clients de l'Hôtel.

Espérant avoir répondu à vos demandes et restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes plus cordiaux messages.

Rémy Pagani

Copies : Mme S. Salerno, Conseillère administrative
Mme N. Bohler, Directrice du dpt des finances et du logement
Mme I. Charollais, Codirectrice du dpt des constructions et de l'aménagement
M. P. Meylan, Directeur du patrimoine bâti

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

M^{me} Jannick Frigenti Empana, rapporteuse (S). La commission des travaux et des constructions a eu l'occasion d'auditionner M. Pagani et M^{me} Salerno. La rénovation de la façade de l'Hôtel Métropole nous a été présentée de pair avec un nouveau concept intérieur de *life style*, ce qui a conduit à plusieurs auditions pour comprendre l'interaction entre celui-ci et la façade.

Le vote en commission a finalement abouti à une égalité des voix – 7 oui, 7 non – en raison du calendrier des travaux, qui n'a pas convaincu. Des commissaires ont demandé à ralentir les travaux en commission, voire de les suspendre en attendant l'attribution à la société d'exploitation de l'hôtel et l'obtention d'informations supplémentaires sur le concept intérieur. Cela n'a pas été possible, d'où cette égalité. En vertu du règlement, le non l'a donc emporté.

Premier débat

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Combien de fois n'a-t-on pas entendu que le Conseil administratif ne faisait pas son travail, qu'on n'entretenait pas assez bien nos bâtiments, qu'il fallait investir en ce domaine? Eh bien, nous avons là un cinq-étoiles de la Ville, qui doit être entretenu. Ce projet entre dans une politique bien maîtrisée. Il est important de refaire ces façades et de remettre cet hôtel au top. Il s'agit d'un instrument qui concourt au rayonnement de Genève. On peut se montrer très dogmatique, comme ce fut le cas en commission, et en faire un débat gauche-droite mais, je vous en prie, ne tombez pas dans ce piège aujourd'hui. Approuvons ces travaux! Il est impératif de les faire, ne serait-ce que pour renouveler ce qui doit l'être.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Je suis tout à fait d'accord avec M. Lathion. Il ne s'agit pas d'un débat gauche-droite, ni d'un piège, mais d'une proposition totalement surréaliste. On pourrait se dire que les façades de l'Hôtel Métropole, que tout le monde connaît, sont en très mauvais état si leur restauration, leur rénovation, leur nettoyage coûtent presque 10 millions de francs, n'est-ce pas? Purée! Cet immeuble doit pratiquement être en train de s'écrouler! Des expertises d'ingénieur doivent avoir été faites! Eh bien non, pas du tout. Alors on pourrait se dire que l'Office cantonal de l'énergie est intervenu une fois de plus et qu'il veut qu'on isole ou qu'on améliore le bilan énergétique du bâtiment. Ce n'est pas non plus de cela qu'il s'agit.

Je vous lis un extrait de l'exposé des motifs de la proposition; ce sera le moment poétique de la soirée. «Le repositionnement stratégique décidé par le Conseil administratif est d'en faire un établissement *life style*, à l'image fortement rajeunie, permettant de capter une clientèle plus branchée, et de se profiler

davantage comme destination internationale dans l'air du temps. Contrairement à la plupart des grandes villes européennes [Genève est donc une grande ville] et hormis l'hôtel La Réserve à Bellevue, il n'existe à ce jour aucun établissement occupant cette niche dans l'offre hôtelière genevoise haut de gamme. Dans ce contexte, la rénovation des façades de l'hôtel, dont l'état de vétusté après trente-cinq ans d'exploitation ne correspond plus au standing recherché, doit contribuer à la requalification de l'établissement.» Il s'agit donc de requalifier un établissement de luxe au-dehors parce que les gens qui vont dedans... «ils aiment pas». Ils n'aiment pas que la façade ne soit pas propre, parce qu'une artère passe devant, remplie de voitures qui polluent. On les connaît, les gens qui vont dans ces hôtels: ils ont une conscience écologique très poussée, grâce à laquelle ils se sont enrichis en faisant du business tout à fait écoresponsable, socialement juste... Bref, il s'agit donc de redonner du *style* à cet hôtel.

On pourrait se dire: pourquoi pas? Si on a vraiment beaucoup d'argent. Tout le monde rêve d'un monde propre et *life style*, à la manière «Ken et Barbie vont à l'hôtel», où les façades sont propres. (*Rires.*) Malheureusement, le monde n'est pas comme ça. On n'a pas des coffres pleins. Et le bâtiment est en excellent état. Preuve en est l'évaluation des patrimoines financier et administratif de la Ville. Pour ceux qui nous écoutent et l'ignorent, il s'agit de classer les 780 bâtiments qui lui appartiennent selon leur dégradation ou leur bon état. Ils peuvent être mauvais, moyen, bon ou très bon, avec un indice Stratus allant de 0, quand il ne reste plus que de la poussière, à 1, quand c'est tout neuf. L'Hôtel Métropole est à 0,76. Cela veut dire qu'il est en bon état, en meilleur état que 407 autres bâtiments. Et il faudrait dépenser 10 millions de francs pour une histoire de look?

Evidemment, sur une façade de 178 mètres linéaires, on peut trouver des fentes et des trucs à refaire. On nous a amené des photos. Mettons peut-être quelques centaines de milliers de francs pour réparer et arranger la façade. Pourquoi pas? Mais 10 millions, c'est de la folie furieuse quand on sait que, parmi les bâtiments en mauvais état, on trouve dix-huit immeubles de logement! Pour des raisons financières, on a arrêté la rénovation du 36, rue de la Navigation. C'est ce qui a été décidé. Hier encore, nous entendions le Mouvement citoyens genevois nous dire qu'il ne fallait pas réorganiser la rue Liotard, par exemple, et qu'il y avait des investissements plus importants. Toute une série de budgets d'aménagements de rues ou de places ont été refusés pour des raisons financières et aujourd'hui on veut dépenser 10 millions de francs pour attirer une jeunesse branchée, des *golden boys* et des *golden girls*. Et qui fait cela? Un Conseil administratif à 80% de gauche. Je regrette que mon conseiller administratif ne soit pas là, parce que j'aurais été content qu'il entende ce qu'on a à lui dire. Si vraiment vous ne savez pas où mettre l'argent, Mesdames et Messieurs, on peut commencer par ces dix-huit bâtiments dans lesquels des gens habitent, des citoyennes et citoyens de la Ville, qui sont tout aussi importants pour nous que

les clients des hôtels. Lors de son audition, le directeur du Service d'architecture nous a dit: «Le bâtiment étant dévolu à une clientèle de luxe, il s'agira de porter une attention particulière aux désagréments engendrés par les travaux.» Pour nous, chaque citoyen ou citoyenne est un citoyen ou une citoyenne de luxe. Qu'on aille dans une auberge de jeunesse ou qu'on dorme dans un parc, on est un visiteur de luxe.

La dépense est surréaliste. Cela ne va pas du tout. On s'étonne que M. Kanaan n'ait pas mieux à faire avec cet argent, quand on voit l'état de certaines installations sportives. On s'étonne que M^{me} Alder n'ait pas mieux à faire, quand on voit certaines crèches ou écoles nettement moins bien classées que l'Hôtel Métropole. On s'étonne que M^{me} Salerno n'ait pas mieux à faire, quand on voit les listes de logements en moins bon état. On s'étonne de beaucoup de choses. Quant à M. Pagani, je lui dirai personnellement tout ce qu'il pourrait faire de mieux avec cet argent.

L'avantage de prendre de l'âge, c'est qu'on voit les choses évoluer. Dans ma jeunesse, j'ai vu une gauche combative et révolutionnaire, qui voulait changer le monde. Ensuite, j'ai vu la gauche devenir «responsable», devenir «caviar» – c'était le bon temps des cartes de crédit – et devenir «bling-bling»: elle nous montrait comment réussir sa vie à 50 ans. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous inaugurons la gauche «*life style*»! (*Rires et applaudissements.*) Mes camarades et moi ne nous reconnaissons pas dans cette gauche-là et nous n'accepterons pas ce crédit. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'ai demandé à intervenir après la très drôle intervention de M. Gisselbaek, car M. Pagani est absent. Je vais donc le subroger et M. Gisselbaek, qui a les relations harmonieuses que l'on sait avec «son» magistrat, pourra lui faire rapport.

M. Gisselbaek dit que la rénovation des façades de l'Hôtel Métropole n'est pas un projet de gauche, parce que la gauche n'est ni caviar ni bobo, qu'il faut s'intéresser à autre chose. Pour ma part, je pense qu'un magistrat ou une magistrate responsable, de gauche ou de droite, doit s'intéresser à la diversité de sa ville. Oui, la ville de Genève comprend des auberges de jeunesse, des squats – beaucoup moins maintenant – et un hôtel cinq étoiles. Ce dernier a été acquis par les Genevois et les Genevoises – vous avez tout l'historique – et il figure dans notre patrimoine. Comme n'importe quel objet du patrimoine, il n'appartient pas à la gauche, ni à la droite – je rejoins M. Lathion – mais à la population. Il mérite soin et attention, et donc une rénovation. Celle-ci était d'ailleurs inscrite dans le plan financier d'investissement. M. Pagani ne s'en est donc pas donné à cœur joie en rénovant un fleuron de l'hôtellerie genevoise; il a simplement fait son travail en suivant le programme des investissements.

L'Hôtel Métropole est un objet particulier. Effectivement, ni M. Gisselbaek ni moi-même n'y habitons. Ce n'est pas un objet du patrimoine financier semblable au 36, rue de la Navigation. C'est un placement financier, un objet de rendement. Alors on peut faire des remarques assez drôles. J'ai bien ri en entendant M. Gisselbaek demander si la gauche – M^{me} Alder, M. Kanaan et d'autres – n'avait pas mieux à faire et si on ne pourrait pas utiliser cet argent à autre chose. Mais ce qu'il oublie de dire, c'est que, si M. Kanaan, M^{me} Alder ou M. Barazzone ont pu faire la politique qu'ils ont faite au nom du Conseil administratif, c'est aussi parce que l'Hôtel Métropole a rapporté beaucoup d'argent dans les caisses de la Ville, parfois jusqu'à 6,5 millions de francs cash par an, il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, mais cela reste un placement financier largement excédentaire, qui ramène de l'argent à la Ville. Quand M^{me} Alder a besoin d'argent pour une nouvelle crèche ou pour la rénovation d'une école, quand M. Kanaan cherche des fonds pour la Nouvelle Comédie, le Conseil administratif est bien content d'avoir l'Hôtel Métropole, qui ramène de l'argent pour payer la prestation publique.

Le monde antinomique, noir/blanc, trivial, avec les riches, d'un côté, qui se font plaisir dans un cinq-étoiles, et les pauvres, de l'autre, à la rue de la Navigation, qui attendent impatiemment devant leur téléphone mobile de voir le Conseil municipal délibérer sur les crédits qui lui sont soumis, cela n'existe que dans la posture idéologique de certains groupes. Pas dans la réalité des comptes de la Ville, parce que, je le répète, l'Hôtel Métropole est un placement financier. C'est ainsi que le modèle comptable harmonisé MCH2 le définit. Somme toute, Dieu merci s'il y a des personnes qui ont envie de visiter la ville, qui travaillent en ville, qui viennent pour des congrès à Genève et qui logent à l'Hôtel Métropole, où le prix moyen de la chambre est quand même à 450 francs. Ni vous ni moi n'y logerons, Monsieur le président, mais nous sommes tout de même bien contents, vous, le premier citoyen de la Ville, et moi, la conseillère administrative en charge des finances, que des personnes et des sociétés soient d'accord de payer cette somme.

Ces 450 francs servent aussi à payer des salaires. Environ 100 personnes travaillent à l'Hôtel Métropole. Ces hommes et ces femmes ont un emploi, un salaire et nourrissent leur famille. On est donc contents que l'Hôtel Métropole existe. Ou peut-être pas, parce que c'est un nid à riches et que ces 100 personnes pourraient aller pointer au chômage! On se sentirait mieux dans notre dogme. Accessoirement, les clients de l'Hôtel Métropole consomment à Genève. Ils nous permettent de fournir de la prestation.

J'en ai terminé avec ce laïus certainement rébarbatif, moins drôle que celui de M. Gisselbaek, mais qui explique au Conseil municipal pourquoi ce placement financier est important. Ce projet n'est donc ni de gauche ni de droite; c'est celui des Genevois et des Genevoises, indépendamment de leur étiquette politique.

La question qui se pose, c'est de savoir si vous voulez investir de l'argent dans cet hôtel maintenant. Si vous vous baladez sur les quais, vous verrez que tous les immeubles de ce tronçon ont été refaits. On peut refuser de rénover l'Hôtel Métropole et décider qu'il restera tout gris et un peu cracra, en définitive. Cela m'irait très bien si c'était mon domicile privé, mais ce n'est pas le cas. Ce serait une erreur qui risque de vous coûter cher. Si demain l'Hôtel Métropole ne génère plus des bénéfices mais des pertes, celles-ci devront être épongées directement par le budget de la Ville. Et là, ce sera simple: les crèches de M^{me} Alder, la Nouvelle Comédie de M. Kanaan, pour le dire rapidement et caricaturalement, nous ne pourrions plus les financer. Est-ce que vraiment la Ville de Genève doit en arriver à ce qu'un hôtel cinq étoiles qui rapportait de l'argent lui coûte, qui plus est en termes de prestations? Ma réponse est non.

Maintenant, il y a une Arlésienne. Ce n'est pas la position d'Ensemble à gauche, je ne lui fais pas ce procès. Certains groupes estiment que nous devrions nous départir de l'hôtel, que nous devrions le vendre, puisqu'il coûte une centaine de millions de francs, et que nous serions contents d'avoir cette somme. Je vous le dis: le Conseil administratif a discuté de cette option. Vous n'aurez pas de majorité dans la population pour vendre l'Hôtel Métropole. Le premier qui le proposera fera face au référendum et, devant les Genevois et les Genevoises, il le perdra. Mais, pendant ce temps, cet hôtel n'aura pas le standing qui s'impose. On peut ne pas aimer le *life style*, mais personne ne paiera 450 francs pour quelque chose qui les vaut de moins en moins. On est bien d'accord, Monsieur Gisselbaek. *In fine*, cela nous coûtera.

Si vous n'acceptez pas ce crédit ce soir, ce n'est pas la mort. Mais vous prenez un risque financier. Mon rôle est de vous en avertir, puisque M. Pagani n'est pas là pour défendre le travail fait par ses services et que je soutiens totalement. Si vous voulez le prendre, prenez-le. Je vivrai avec, mais je pense que c'est une erreur. Notez aussi qu'il y aura des travaux dans tout le quartier des Eaux-Vives, puisque les Services industriels de Genève sont en train de pousser pour une rénovation complète des systèmes de chauffage, d'eau et de ventilation. Quand on a un patrimoine, il rapporte parfois. Cela a été le cas pendant de très nombreuses années. Parfois, il coûte; aujourd'hui, c'est pour les façades. Le Conseil administratif vivra sans ce crédit, mais il a mis la balle dans votre camp. Il vous a dit qu'il lui semblait sage de rénover ce bâtiment, comme M. Lathion l'a exprimé pour le Parti démocrate-chrétien.

En tout état de cause, quelque chose se passera tout de même à l'intérieur de l'hôtel. Ce sera mon dernier point, Monsieur le président, et je vous remercie d'avoir été patient. Nous modifierons l'hôtel, pas fondamentalement parce que la Commission de la nature, des monuments et des sites ne le permettrait pas, mais nous lui donnerons – même si cela déplaît à Ensemble à gauche, ce que je peux comprendre – un nouvel aspect intérieur, afin que ses espaces publics soient

plus accueillants et que davantage de monde à Genève ait envie de venir dans cet hôtel et de l'utiliser. Il y aura donc des travaux à l'intérieur, même s'il n'y en a pas à l'extérieur. Lorsque je ne serai plus conseillère administrative, mes successeurs viendront quand même avec une proposition de rénovation des façades. Or, vous le savez, les propositions à 10 millions de francs que vous n'acceptez pas aujourd'hui, vous les retrouverez à 20 ou 25 millions de francs dans cinq ou dix ans. En gros c'est cela, le choix que vous avez ce soir. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). On a bien entendu ce que M^{me} Salerno a dit, à savoir que nous devons entretenir cet hôtel, que nous sommes responsables de cette enveloppe et que l'intérieur sera rénové par la société qui le gère. Il n'en demeure pas moins que les façades de ce bâtiment sont en bon état, comme cela a déjà été relevé en commission, et qu'elles peuvent tout à fait tenir entre cinq et dix ans.

Nous avons une autre responsabilité, celle d'entretenir les bâtiments dans lesquels il y a des locataires. C'est une question de priorité politique. Les locataires méritent de bénéficier de bonnes conditions d'habitat rapidement, grâce à une rénovation des immeubles. Il ne s'agit vraiment pas de dire que l'Hôtel Métropole ne compte pas. Surtout pas. Nous sommes d'accord, c'est l'un des fleurons de l'hôtellerie genevoise, dont la modification intérieure lui permettra de s'adapter à la demande d'une clientèle peut-être plus jeune. Il n'est pas non plus question d'un débat gauche-droite pour savoir qui est meilleur que l'autre. Mais, aujourd'hui, les logements avec un indice Stratus inférieur à 0,5 doivent se voir accorder la priorité. Il faudra peut-être attendre quatre ou cinq ans pour envisager la rénovation de l'Hôtel Métropole. C'est pourquoi les Verts, aujourd'hui, n'accepteront pas cette proposition de crédit.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Même si le Parti libéral-radical aime la poésie, il la trouve chère à presque 10 millions de francs. M. Gisselbaek a dit une partie de ce que je souhaitais dire. On a bien compris que cette rénovation est esthétique. Elle n'est pas urgente, ni nécessaire, comme relevé par les spécialistes à plusieurs reprises en commission. Cet hôtel peut très bien être rénové d'ici à une dizaine d'années. Ce n'est pas un changement de façade qui fera venir plus de monde. Pour nous, c'est le concept intérieur qui a toujours primé pour cette catégorie de clientèle.

M^{me} Salerno a aussi dit qu'il y avait ou qu'il pourrait y avoir un débat sur la vente de cet hôtel. Oui, nous aurions pu en être saisis. L'avons-nous demandé? Non. Y pensons-nous? Pas spécialement. Mais le Parti libéral-radical n'a jamais été opposé au droit de superficie, qui rapporte aussi à la Ville, tout en coûtant beaucoup moins cher en entretien; il y est même plutôt favorable. M. Pagani et M^{me} Salerno

essaient de nous mettre devant le fait accompli. Au moment de l'attribution du mandat de gestion de l'hôtel, ils auraient pu négocier la rénovation entière du bâtiment, si le gestionnaire voulait le faire. Ils auraient aussi pu nous en parler avant; ils ne l'ont pas fait.

Après avoir mûrement réfléchi au sein de notre groupe, nous avons décidé que nous ne suivrions pas le vote de nos représentants à la commission des travaux et des constructions. Cette rénovation ne presse pas. Il y a d'autres opérations beaucoup plus urgentes pour la Ville. Cette décision ne met pas en péril cet hôtel, qui n'est absolument pas vétuste. Il s'agit d'une question de concept et rien d'autre. Nous refuserons donc le crédit de rénovation.

M. Olivier Gurtner (S). Tout d'abord, un grand merci à la rapporteuse pour son travail. Le Parti socialiste a voté contre cette proposition en commission pour les raisons évoquées par le Parti libéral-radical, à savoir le manque de clarté entre les travaux intérieurs et extérieurs, ainsi que le caractère apparemment non urgent de l'opération, d'après le recensement Stratus. Ce classement est établi par le département sur la base de critères clairs, au-delà d'une simple visite qui permettrait de se faire de visu une opinion étayée et précise.

Dans un caucus plutôt divisé, le Parti socialiste a finalement accepté la rénovation extérieure de l'Hôtel Métropole. La concession à la société hôtelière a été confirmée et beaucoup ont considéré que l'activité de prestige ne permettait pas de laisser la façade en l'état. Mais, au vu de la complexité de la situation, visible à certaines prises de position ainsi qu'à des revirements entre la commission et les caucus, la majorité du groupe demande le renvoi du rapport à la commission des travaux et des constructions afin d'étudier le dossier plus à fond. En cas d'échec, le Parti socialiste soutiendra la rénovation. Beaucoup considèrent sa nécessité, sous peine de menacer l'exploitation financière de l'hôtel. Par ailleurs, de façon quasi unanime, nous estimons qu'il doit rester propriété de la Ville.

Tout cela est très vrai et très juste mais, à titre personnel, je suis plutôt mal à l'aise et partagé. J'aurais pu prendre une position courageuse et vaillante en filant sur un destrier avec grand courage pour aller me cacher à la buvette, car j'avais refusé cette proposition en commission. Si le renvoi en commission est refusé, je m'opposerai à ce crédit, conformément à mon vote. C'est une position personnelle. Peut-être serai-je seul; ce n'est pas grave. Je m'installerai au bord d'un lac brumeux, à la terrasse d'un bar *life style* peut-être, et je lirai *Cent ans de solitude*, de Gabriel Garcia Marquez. (*Rires et applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce débat n'est effectivement ni de gauche ni de droite, comme le Mouvement citoyens genevois. Nous pourrions donc prendre une position rationnelle et intelligente.

Il y a quelque temps, mon collègue Jean-Charles Lathion et moi-même avons dénoncé un certain nombre d'opérations faites à l'Hôtel Métropole. Finalement, est-ce toujours la mission de la Ville aujourd'hui d'avoir un hôtel cinq étoiles? Je suis persuadé que ça ne l'est plus. Ça l'était au siècle dernier parce qu'aucun hôtel ne voulait accueillir les délégations des pays de l'Est, russe, soviétique et autres, quand elles venaient à Genève. Elles étaient bonnes pour aller à l'auberge de jeunesse, s'il y en avait une dans les années 1910, ce dont je doute. C'était justifié. Mais il n'est plus nécessaire désormais que la Ville détienne cet hôtel. Nous avons alors dit qu'il fallait le vendre. J'ai entendu les arguments de la magistrate sur cette question, qu'elle nous a déjà servis, mais je ne suis pas si sûr que le peuple soit opposé à la vente.

Cela dit, il faut faire un choix. Si nous ne le vendons pas, il faut le rénover, faire en sorte qu'il continue de fonctionner, de rapporter de l'argent à la municipalité et de payer les prestations que l'Alternative veut nombreuses et de plus en plus coûteuses. Ce n'est pas parce que nous ferions l'économie à court terme de la rénovation de ces façades, puis de l'intérieur, ce qui devrait être coordonné de façon que les nuisances occasionnées pour les clients et la rade soient les plus courtes possible, que c'est donnant-donnant: on ne peut pas dire qu'on ne met pas ces 10 millions de francs dans l'hôtel pour les investir ailleurs en Ville de Genève. Ce n'est pas raisonnable. Soit on assure la pérennité de l'hôtel et son rendement – aujourd'hui assez misérable, alors qu'il était meilleur il y a quelque temps – pour financer les prestations sociales, soit on estime que ce n'est pas la mission de la Ville et on accepte la vente! Il faut vous montrer conséquents avec vous-mêmes.

Il faut permettre à cet hôtel de rester à niveau. Tous les autres hôtels de la Ville de Genève, que je n'ai pas besoin de citer car vous les connaissez, ont effectué leur grande rénovation extérieure et intérieure pour continuer à accueillir de la clientèle de plus en plus exigeante. Soit on suit ce mouvement – raisonnablement, mais on le suit – afin que cet hôtel reste attractif, qu'on puisse le remplir et, en bout de course, obtenir un bénéfice qui va dans les caisses de la Ville, soit on le laisse se décrépir et, à terme, on devra le financer par le budget de fonctionnement de la Ville. Ou alors, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faudra le vendre. Sachons raison garder. Nous n'avons peut-être pas été suffisamment consultés, cependant il faut reconnaître que ce n'est pas la prérogative du Conseil municipal de lancer un appel d'offres pour trouver un nouveau prestataire, mais de l'exécutif. Est-ce que le Conseil administratif a fait un mauvais choix? Je n'en sais rien. On ne peut pas vraiment le déterminer. Une chose est sûre: le choix a été fait, le prestataire est maintenant aux manettes. Il faut en tirer les conclusions qui s'imposent et assurer à cet hôtel sa rentabilité, aujourd'hui et demain, pour financer les prestations de la Ville, raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois a décidé de soutenir cette rénovation.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je cède la parole à M. Alain de Kalbermatten, président de la commission.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). C'est effectivement en tant que président de la commission des travaux et des constructions que je m'adresse à ce Conseil municipal, non en tant que membre du Parti démocrate-chrétien. Je regrette la proposition du Parti socialiste de renvoyer ce rapport en commission, alors que le travail a été bien fait et que nous avons eu toutes les réponses. Soit c'est une insulte pour la commission et ses membres, soit c'est une manœuvre dilatoire pour essayer de trouver une certaine harmonie au sein du groupe socialiste. C'est assez regrettable de penser comme cela et je l'invite vraiment à trancher aujourd'hui. La solution bis était de s'exprimer favorablement pour cette rénovation et j'espère qu'il suivra la position d'une partie de la commission pour aller de l'avant. J'espère qu'on pourra travailler ce soir plutôt que de renvoyer cet objet en commission pour faire une étude qui a déjà été faite.

M. Morten Gisselbaek (EàG). J'ai été étonné par le discours de M^{me} Salerno, ou pas tout à fait, qui rappelle celui d'autres partis socialistes: le *Labour*, le parti de M. Schröder en Allemagne, de M. Hollande en France... On voit ce qu'il en reste aujourd'hui. Il faut être sérieux dans ses calculs. Essayer de nous faire croire qu'on ne pourra plus créer de crèches si l'hôtel rapporte moins, c'est de l'humour. Si on parlait de l'argent que la Gérance immobilière municipale (GIM) et les locataires rapportent à la Ville? C'est 30 millions de francs par an, je crois, que paient les citoyens. Cela n'empêche pas qu'il y ait dix-huit immeubles en mauvais état et des centaines de bâtiments en moins bon état que cet hôtel.

Il est clair que rénover cet hôtel est un choix politique, parce que ce n'est pas le seul cas du genre. M. Pagni nous a dit l'autre jour qu'il avait réussi à négocier avec le Four Seasons Hôtel des Bergues pour ne lui laisser que neuf places de parc devant l'entrée, sur la zone piétonne, gracieusement. Evidemment, c'est un hôtel de luxe. Un peu plus loin, le Mandarin Oriental a un droit de superficie gratuit depuis plus de soixante ans. Ce n'est pas la faute du Conseil administratif, mais vous trouvez dans le budget, page 69, que cet établissement obtient 520 000 francs de gratuités chaque année. C'est un business tout à fait capitaliste, qui rapporte beaucoup de millions. On ne fait pas les mêmes cadeaux aux coopératives ou aux locataires...

Bien sûr, ce qu'on dépense à gauche, on ne peut pas le dépenser à droite. Cela entraîne des arbitrages sur lesquels nous avons dû revenir – le Grand Théâtre, le manège... – mais les citoyennes et citoyens locataires de la Ville ont droit à des

logements décents et en bon état. D'après les chiffres fournis par les services de la Ville, dix-huit immeubles sont en mauvais état. Et on dépense pour des façades, dont on nous dit que les pauvres riches ne viendront pas si elles ne sont pas assez propres? Enfin, c'est quand même un comble! Ce sont des choix politiques, mais pas les nôtres. Nous trouvons cela totalement indécent.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre est aussi sensible à la rentabilité de cet hôtel. Nous voulons pouvoir continuer à l'exploiter de la meilleure façon qui soit. A ce sujet, nous avons des doutes quant au concept *life style*. M. Sormani vient de le rappeler: tous les grands hôtels ont été rénovés. Mais aucun n'a choisi le concept *life style*. Pourquoi donc, si c'est tellement rentable et que les gens le recherchent? Nous avons plutôt l'impression que nous ferions fuir les clients actuels de l'Hôtel Métropole, sans réussir à en attirer de nouveaux.

C'est vrai que nous pourrions rénover certains défauts, mais le bâtiment est quand même toujours en bon état. Attendre quelques années ne lui fera pas de mal. M^{me} Salerno a dit que la rénovation intérieure ne se ferait pas si la rénovation extérieure n'a pas lieu. Or, justement, nous ne voulons pas de cette transformation de l'Hôtel Métropole en concept *life style*. Contrairement à notre vote en commission, nous refuserons cette proposition.

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). Genève est une ville internationale de prestige, connue dans le monde entier. Nous avons donc à tenir notre rang. L'Hôtel Métropole est un splendide hôtel, situé en plein cœur de la rade. Il n'est pas admissible qu'il soit mal entretenu, étant livré à la vue des touristes du monde entier, des voyageurs de commerce, des Suisses également.

Nous ne pouvons pas nous permettre des économies de bouts de chandelle simplement pour des raisons politiques. Dans d'autres villes internationales, notamment Paris ou Vienne, certaines lois obligent les propriétaires à soigner leurs façades, de sorte qu'elles soient présentables à la vue de tous. Chez nous, apparemment, ce n'est pas le cas. Pour un motif ou un autre, parfois tout à fait secondaire, comme celui que je viens d'entendre tout à l'heure, on considère qu'on n'est pas d'accord de rénover, alors que l'essentiel est bien que la Ville représente ce qu'elle prétend être. Nous ne pouvons pas repousser la rénovation de dix ans au prétexte que, si la façade est un peu sale, pas bien entretenue, cela n'a aucune importance, puisqu'on compte d'abord nos sous. C'est un choix politique, mais je ne suis pas d'accord avec ceux qui veulent faire des économies de ce type.

Le cas échéant, nous pourrions accepter un renvoi du rapport en commission. Néanmoins, je tiens à attirer l'attention de tout le monde sur le fait que nous ne

sommes pas chargés de gérer un hôtel; ce n'est pas de notre ressort. Par contre, nous avons l'obligation de l'entretenir.

M. Régis de Battista (S). J'appuie les propos de mon collègue Olivier Gurtner. Ce soir, ce n'est pas un débat gauche-droite, mais un débat technique. La commission des travaux et des constructions sait que toute une série de bâtiments sont à rénover. Nous avons la chance d'avoir cette fameuse étude *Evaluation de l'état du patrimoine financier*, soit des bâtiments. En suivant cette liste, nous avons des priorités, pour une fois. Il est vrai que ce n'est pas facile de faire des choix. Nous avons pris notre position d'après cet aspect technique, et non pour dire non à l'hôtel ou oui à la gauche. Nous voulons suivre un processus clair. En Ville de Genève, il n'y a pas assez d'argent pour rénover l'ensemble des immeubles. Tout le monde le sait. Le groupe socialiste avait donc adopté une réflexion d'économie pour pouvoir faire d'autres choses.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je note que, ce soir, nous allons vers la lutte des classes concernant l'Hôtel Métropole. Je ne sais pas s'il y aura une majorité pour le renvoi à la commission des travaux, mais de nombreux groupes se sont visiblement fait plaisir sur cet objet.

Il est vrai que de ne pas rénover l'Hôtel Métropole permettra au Conseil municipal de se pencher sur les nombreuses autres propositions de crédits s'agissant des immeubles de la GIM. Je me réjouis de les voir arriver à l'ordre du jour, Monsieur le président. Je fais un pari devant tout le monde: c'est que vous n'en aurez pas beaucoup, voire pas du tout d'ici à la fin de la législature. Comme ça vous n'aurez pas accepté de crédit pour l'Hôtel Métropole, ni pour la GIM. Vous n'en approuvez quasiment jamais. Le dernier gros crédit que vous avez soutenu, c'était les Minoteries, à une voix près. Je suis allée faire du lobby dans les rangs pendant que vous en discutiez... C'était quand même une rénovation assez chère, 100 millions de francs. Même si M. Pagani nous écoute ce soir, il ne réussira pas à dire à ses architectes qu'il faut y aller à fond sur la GIM, priorité de son groupe au Conseil municipal, mandater des architectes pour les dix-huit immeubles en attente, avec dépôt de crédits devant le Conseil municipal. Cela ne se produira pas. C'est un gros paquebot et le plan financier d'investissement ne le prévoit pas. D'ailleurs, la commission des finances ne lit pas toujours ce document; à sa décharge, il arrive parfois avec six mois de retard. C'est compliqué de se baser sur un document qu'on n'a pas toujours au bon moment. Mais je pense que vous n'aurez aucune proposition nouvelle.

L'Hôtel Métropole, ce sera donc comme le restaurant de la Perle du Lac: vous vous souvenez de la proposition PR-976 que le Conseil municipal a refusée? Il a dit

que c'était trop cher, trop luxueux. Tous ces ambassadeurs qui vont manger là-bas, c'est scandaleux. C'est vrai que les Genevois et les Genevoises ne s'arrêtent jamais à la Perle du Lac... Vous ne l'avez pas rénové et je vous conseille d'aller voir à quoi ressemblent le restaurant de la Perle du Lac et ses cuisines. Une vraie valeur ajoutée... M. Cattin avait raison: c'est une très belle image pour Genève. Sans entretien, sans rénovation, le temps a passé, sans qu'il ne se passe rien. Mon voisin et maire me souffle le cas du café-restaurant au 12, rue de l'Hôtel-de-Ville, qui n'a pas été rénové non plus, alors qu'il devait l'être. Bon exemple. Depuis le refus de la proposition par le Conseil municipal, y a-t-il eu rénovation? La réponse est non.

Mais ce n'est pas grave, parce qu'il y a beaucoup d'architectes dans la salle qui savent que cet hôtel n'est pas vétuste, qu'il va très bien ainsi. M. Scherb sait aussi qu'on ne fera pas l'intérieur tant qu'on n'aura pas traité les façades; alors que j'ai dit le contraire il y a une demi-heure. On fera l'intérieur même si le Conseil municipal n'approuve pas le crédit pour les façades parce qu'il devient difficile de garder un produit attractif si on n'investit rien du tout du tout du tout... Cela ne fonctionne pas comme ça.

Le Conseil administratif prendra acte qu'il n'y a vraisemblablement pas de majorité, ou assez faible, pour un renvoi du rapport à la commission des travaux et des constructions. Je ne suis pas persuadée qu'on gagnerait grand-chose à y aller, mais puisque cela a été proposé... Prenez vos responsabilités. Il faut voter non à ce crédit et courir le risque que l'Hôtel Métropole ne rapporte rien dans les comptes, et même qu'il nous coûte. Le Conseil administratif aura fait son travail. En tout cas, il l'a fait ce soir et il vous a tenu au courant du dossier.

J'ai entendu certains groupes dire qu'ils n'étaient pas assez informés et suggérer que le prestataire rénove l'hôtel lui-même. Mais le prestataire agit pour le compte de la Ville. C'est comme demander pourquoi le concierge ou le gérant de mon immeuble ne rénove pas votre immeuble – parce que ce sont des salariés de l'immeuble. Le prestataire est salarié par la Ville pour gérer l'hôtel; il ne paiera pas des dizaines de millions de francs pour refaire l'intérieur, l'extérieur et d'autres choses. Sur sa désignation, M. Sormanni a raison. Certains membres du Conseil municipal, en tant que citoyens et individus, ont demandé à la Cour des comptes d'ouvrir une enquête, ce que celle-ci a refusé, ayant considéré que la gestion du Conseil administratif était en ordre. Lorsque l'appel d'offres a été passé et que le prestataire a été choisi, nous avons essayé des procédures jusqu'au Tribunal fédéral. La commission des finances a d'ailleurs auditionné les personnes qui nous y ont entraînés. Cela nous a coûté cher de passer par tous les échelons de la procédure, mais nous avons toujours gagné. Les personnes qui se plaignaient des agissements de la Ville, principalement de mon département et de moi-même, ont perdu sur toute la longueur. On ne peut donc pas dire que vous ne vous soyez pas saisis vous-mêmes de ce dossier, du moins la commission des finances, ni que vous n'ayez pas reçu d'information, même pas sur le

job du prestataire payé par la Ville pour gérer un hôtel. On est rarement payé par un tiers pour investir massivement – ce qui a été le cas dans toutes les autres structures – et maintenir un certain cachet à l'établissement.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des travaux et des constructions est accepté par 45 oui contre 21 non (1 abstention).

9. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la pétition du 6 juin 2017: «Pour une rade chaleureuse, diversifiée et libre!» (P-370 A)¹.

Rapport de M. Thomas Zogg.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 6 juin 2017. La commission s'est réunie le 4 septembre 2017, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, et la décision a été prise de transmettre cette pétition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, présidée par M^{me} Fabienne Beaud. Elle a été traitée le 21 septembre 2017. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Cristina Iselin et M. Vadim Horcik, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 21 septembre 2017

Audition de M^{me} Sukran Kesici et M. Hüseyin Kahraman, pétitionnaires

Les auteurs de la pétition P-370 sont cousins et tous deux commerçants au bord du lac depuis 1992. Ils informent la commission que, dans les années 2000, la Ville de Genève a procédé à un changement des pavillons du bord du lac. Depuis, la population et les touristes s'en plaignent et leur ont fait part à plusieurs reprises de leur mécontentement. Ces derniers veulent des pavillons plus

¹ «Mémorial 175^e année»: Commission, 29.

animés (fleurs, palmiers, etc.), plus grands et plus agréables pour la consommation en terrasse. A la suite de ces remarques, c'est-à-dire en novembre 2015, M^{me} Kesici et M. Kahraman se sont adressés à M^{me} Alder, alors maire de la Ville de Genève, qui leur a recommandé d'écrire une pétition. Ils ont donc suivi ses conseils et ont adressé la pétition P-370, «Pour une rade diversifiée, chaleureuse et libre!». Jusqu'à ce jour, ils précisent n'avoir jamais été convoqués pour être entendus.

Questions-réponses

Une commissaire demande combien de signatures les pétitionnaires ont récoltées.

M. Kahraman informe qu'ils ont récolté entre 70 et 80 signatures.

Un commissaire demande aux pétitionnaires de préciser quel serait selon eux le pavillon idéal.

M. Kahraman explique que M^{me} Kesici avait autrefois un pavillon devant l'hôtel Kempinski. Les touristes demandaient régulièrement une structure suisse de type chalet qui évoque un souvenir de vacances. Le pavillon bleu et les «barcelonnettes» (ou ferrazinettes) ne sont pas appréciées. En fait, la structure ne doit pas nécessairement ressembler à un chalet mais surtout faire sentir aux clients qu'ils sont en vacances. Ce que les gens veulent, c'est avant tout quelque chose de fleuri, avec des palmiers, des citronniers, etc. afin qu'ils aient réellement l'impression d'être en vacances.

Le même commissaire constate qu'actuellement les commerçants du bord du lac accueillent leurs clients dans des conteneurs. Il aimerait savoir si de pareilles structures sont réellement adaptées à l'exploitation qu'en font les commerçants. Il s'interroge par ailleurs sur les problèmes de salubrité et d'hygiène que causent ces installations (notamment des fuites d'eau), et sur ce que souhaitent réellement les pétitionnaires.

Le pétitionnaire mentionne les propos qui avaient été tenus par M. Guillaume Barazzone lors d'un passage télévisé sur la chaîne Léman Bleu, disant clairement que «ces pavillons étaient pourris».

Il indique que ce qu'ils souhaitent ce sont des stands plus esthétiques et plus adaptés à l'exploitation que les commerçants en font (par exemple bacs à fleurs, citronniers à la saison, palmiers, etc.). Les pétitionnaires avaient mis un couvert en toile sur la terrasse. Leur pavillon était propre, moderne et la bâche convenait aux dimensions autorisées par la Ville.

Une commissaire demande aux pétitionnaires de refaire l'historique de manière plus précise.

Les pétitionnaires expliquent qu'ils sont exploitants du bord du lac depuis 1992. L'Hôtel d'Angleterre faisait sans arrêt pression pour que les pavillons soient plus convenables et correspondent mieux à la clientèle. En 2008, M^{me} Kesici et M. Kahraman ont installé un nouveau pavillon qu'ils avaient acheté en Allemagne pour une valeur de 200 000 francs. Celui-ci comprenait une bâche, la terrasse, des palmiers, des roses, etc. Certes, le pavillon ne plaisait pas à tout le monde, mais beaucoup de clients en étaient satisfaits. C'est suite aux changements décidés par la Ville de Genève que les pétitionnaires ont entrepris de déposer une pétition.

La pétitionnaire confirme que le pavillon qu'elle a commandé en Allemagne lui a coûté plus de 200 000 francs. Celui-ci correspondait à une structure cinq étoiles, ce dont sa clientèle (anglaise, américaine, etc.) était particulièrement friande. Les commerçants ont besoin d'un stand hygiéniquement irréprochable pour accueillir leurs clients. M^{me} Kesici indique qu'elle a eu à subir pendant sept ans des pressions de la part de l'administration afin qu'elle change son stand contre un pavillon de type «barcelonnette», bien que ce genre d'installation soit uniquement voué à la vente d'habits. Suite aux changements décidés par la Ville de Genève, M^{me} Kesici a perdu plus de 200 000 francs ainsi que sa santé. Effectivement, à ce moment, son stand lui a été purement et simplement confisqué. La pétitionnaire, qui a tout perdu dans cette affaire, indique qu'elle souhaiterait récupérer son stand.

La même commissaire demande à quelle adresse se trouvait le stand des pétitionnaires.

On lui répond que le stand en question se trouvait devant l'Hôtel Beau-Rivage, jusqu'à ce qu'il se fasse confisquer. Les barcelonnettes ne permettaient pas une exploitation optimale du stand. Effectivement, celles-ci étaient conçues avec du grillage au sol, ce qui n'était pas du tout hygiénique et peu ragoûtant, car les poussières allaient immédiatement saupoudrer les glaces lorsqu'elles étaient servies. Le pavillon qu'ils avaient commandé en Allemagne était mieux adapté aux glaciers: il était fermé et la ventilation était séparée des glaces. Le Service d'hygiène les a même félicités pour leur pavillon.

Une commissaire demande jusqu'à quand les pétitionnaires ont exploité leur stand et pourquoi ils ont dû le fermer.

M. Kahraman explique qu'en raison de la météo genevoise son stand au bord du lac ne suffisait pas à combler le gap entre fin octobre et début mars. Après avoir ouvert l'épicerie Cocobella à Plainpalais en vue de combler le manque à gagner pendant la période creuse, M^{me} Kesici a reçu une lettre de la Ville en 2003 l'informant qu'elle ne pouvait pas avoir deux stands en Ville de Genève. M^{me} Kesici s'est pliée à cette injonction en fermant immédiatement l'établissement Cocobella et en achetant son fameux pavillon en Allemagne. Celui-ci plaisait à tout le monde. Malgré cela, l'affaire a mal tourné et le pavillon a été saisi et déplacé dans un entrepôt.

La même commissaire demande à partir de quel moment les pétitionnaires n'ont plus eu l'autorisation d'exploiter leur stand.

M. Kahraman explique qu'à la fin de 2009 la Ville de Genève les a sommés de présenter un dossier. Tous les anciens commerçants ont vu leurs baux renouvelés, sauf M^{me} Kesici. Selon la Ville, il manquait plusieurs documents à son dossier. En 2010, M^{me} Kesici a donc dû fermer son pavillon et n'a pas pu travailler. M. Casonato, élu procureur du Ministère public, a fait les démarches et a demandé une autorisation provisionnelle. Un de ses collègues a ensuite pris le relais mais malheureusement sans aucune suite.

M^{me} Kesici soulève que l'autorisation lui a été refusée mais a été octroyée à M. Frédéric Hohl. Celui-ci exploite un stand depuis sept ans et a renouvelé son deuxième contrat. Pourquoi la Ville a-t-elle résilié le contrat de M^{me} Kesici pour octroyer sa place à un exploitant qui possède déjà deux sociétés et sept restaurants à Genève? Si elle n'avait pas reçu de lettre de chantage venant de la Ville de Genève, elle aurait pu continuer à exploiter Cocobella, son épicerie qu'elle a ouverte avec ses propres économies.

Une commissaire demande à M^{me} Kesici si elle exerce encore une activité.

Elle lui répond que non.

M^{me} Kesici confirme qu'elle est actuellement au tribunal et qu'une procédure est en cours. Depuis deux ans, elle n'a plus aucun revenu. Aujourd'hui, son but est de pouvoir réinstaller le pavillon qu'elle a acheté en Allemagne.

Un commissaire demande comment s'est passée l'éviction. Qu'est-ce que la Ville de Genève leur a dit? Que contenait la lettre d'éviction? Qui en était l'auteur?

La pétitionnaire indique avoir reçu ladite lettre en 2003. Celle-ci stipulait en substance qu'elle ne pouvait exploiter deux endroits différents en Ville de Genève. A ce moment, le gérant de l'Hôtel d'Angleterre faisait également pression sur M^{me} Kesici pour qu'elle enlève son ancien stand au bord du lac qui, selon lui, ne correspondait pas aux critères de la clientèle des alentours. Suite à ces pressions et au chiffre d'affaire qui ne faisait que diminuer, M^{me} Kesici a pris la décision d'acheter un nouveau pavillon en Allemagne.

Elle précise que le directeur de l'hôtel avait tout à fait raison de leur dire qu'il fallait changer ce stand. C'est d'ailleurs en se pliant à ses injonctions que M^{me} Kesici a décidé d'acheter le pavillon en Allemagne avec ses économies. Peu après, la Ville le lui a confisqué et l'a enlevé. L'intéressée souhaite à présent pouvoir réinstaller son stand qui est beaucoup plus en adéquation avec les normes d'hygiène que les barcelonnettes.

Un commissaire demande aux pétitionnaires s'ils se sont plaints de cette affaire auprès de l'administration municipale de la Ville de Genève.

Il lui est répondu que oui et que l'affaire est actuellement en cours d'instruction. M. Kahraman indique que M^{me} Kesici est en procès depuis 2010. Les deux pétitionnaires indiquent également avoir discuté avec M. Pizzoferrato et M. Barazzone. Apparemment, leur situation ne correspond pas aux desideratas des magistrats. Il est évident que lorsqu'on est fonctionnaire, le salaire tombe de toute façon. Les commerçants indépendants, eux, sont livrés à eux-mêmes et doivent se débrouiller seuls face à l'adversité, du matin au soir.

Le même commissaire demande si l'administration municipale a tenté de les dissuader de se plaindre. Leur a-t-on dit qu'il valait mieux se taire pour obtenir une issue favorable?

La pétitionnaire répond que c'est exactement cela qu'on leur a dit.

M. Kahraman informe que M^{me} Kesici avait téléphoné à M. Pizzoferrato en 2010. Celui-ci lui avait immédiatement dit qu'elle n'aurait jamais ce banc de glaces et qu'il n'y avait plus besoin de téléphoner. M. Barazzone avait par ailleurs convoqué Mme Kesici à son bureau pour lui dire en substance que «si elle ne réclamait pas de dommages et intérêts pour tous les torts qu'elle avait eu à subir jusqu'à maintenant, la Ville la laisserait réinstaller son stand». Le 12 octobre 2009, M. Pagani devait faire un discours pour Terre des hommes. Il était donc au bord du lac à côté du banc de glaces de M^{me} Kesici. M. Kahraman lui a demandé pourquoi leur autorisation avait été refusée. M. Pagani leur avait répondu que «leur pavillon devait être plus petit afin que les dégâts soient moindres et que moins d'argent soit gaspillé».

Une commissaire souhaite savoir ce que M^{me} Kesici vendait comme marchandise.

La pétitionnaire indique qu'elle vendait des glaces, des paninis, des petites pizzas, des croque-monsieur, des salades froides, du café, du thé, etc. Son pavillon ne proposait ni cuisine chaude ni alcool fort.

La même commissaire demande si les commerçants espèrent pouvoir installer leur stand à l'année.

M^{me} Kesici lui répond qu'elle ouvrirait volontiers son stand à l'année. Effectivement, beaucoup de visiteurs étrangers viennent à Genève durant l'hiver et aucune installation ne peut les accueillir au bord du lac, pas même pour grignoter quelque chose. Dans les autres pays, il y a toujours des endroits ouverts.

Un commissaire souhaite savoir si M^{me} Kesici a demandé l'autorisation à la Ville de Genève pour changer de stand.

On lui répond qu'après toutes les remarques qu'ils ont reçues, ils se sont permis de changer leur pavillon sans demander d'autorisation au préalable, mais

dans le but de s'améliorer et d'offrir aux touristes et à la clientèle de passage une meilleure image de Genève.

Le même commissaire souhaite savoir après quel laps de temps la Ville de Genève leur a confisqué leur stand. Les a-t-elle avertis qu'ils n'étaient pas en droit de mettre un nouveau pavillon?

M. Kahraman confirme que la Ville de Genève les avait effectivement avertis. Le stand qu'ils exploitaient depuis 2008 a ensuite été confisqué en 2015. De fin 2008 à fin 2009, la Ville de Genève ne leur a pas fait de remarque et ne leur a pas non plus demandé pourquoi ils avaient mis un nouveau stand.

Un commissaire constate que dans un premier temps, les pétitionnaires considèrent que l'imposition des pavillons par la Ville de Genève n'est pas satisfaisante pour les touristes et que ceux-ci sont inadaptés pour la vente de certains produits. Quel est le lien avec la suite? Pourquoi veulent-ils revenir au système antérieur de délivrance des autorisations? Aujourd'hui, les pétitionnaires ont relevé l'inadaptation des pavillons à l'exploitation mais cela n'a en aucun cas de lien avec la délivrance des autorisations. Selon lui les pétitionnaires demandent un usage accru du domaine public et souhaitent que les commerçants puissent exploiter leur propre pavillon pour «une rade chaleureuse, diversifiée et libre». Est-ce bien cela? S'il y a eu une volonté d'uniformiser les pavillons divers et variés de la rade sur le plan esthétique, c'est bien parce qu'il y avait des pavillons qui ne donnaient pas satisfaction. Pourquoi les commerçants revendiquent-ils le système antérieur? Celui-ci n'a visiblement pas donné satisfaction.

Le pétitionnaire précise qu'une bonne partie des pavillons antérieurs aux barcelonnettes étaient neufs.

Le commissaire se positionne en déclarant qu'il n'a pas entendu cela.

M. Kahraman lui répond qu'il aurait dû venir sur place pour le constater par lui-même. Par exemple, les pavillons des Bains des Pâquis et du Jet d'eau étaient neufs. Les pétitionnaires souhaitent que les pavillons soient plus diversifiés et plus chaleureux. Ils en profitent, par ailleurs, pour expliquer leur problème.

Le même commissaire demande si des chalets les satisferaient.

Un des pétitionnaires lui fait remarquer que c'est avant tout la clientèle qui demandait ce type de structure. Genève est une ville internationale: beaucoup de gens y transitent pour une courte ou longue durée. Les conseillers municipaux sont-ils satisfaits des pavillons du bord du lac? Se délecteraient-ils en savourant une glace saupoudrée de poussière?

Un autre commissaire revient sur un élément précité et souhaite savoir si la plupart des stands étaient réellement neufs. Selon les autorités, beaucoup d'entre eux étaient délabrés. C'était, du moins, la raison invoquée pour changer ces pavillons.

Le pétitionnaire considère que seuls un ou deux pavillons étaient réellement délabrés.

Le même commissaire demande aux pétitionnaires, en admettant que la Ville revienne à l'ancien système, s'ils auraient une proposition en vue d'éviter le délabrement des stands.

M. Kahraman pense que les stands doivent avant tout convenir aux normes d'hygiène de la Ville de Genève. L'Etat de Genève est déficitaire à hauteur de 14 milliards. Le pavillon de M^{me} Kesici ne rapporte aucun revenu à l'Etat depuis deux ans. Si la Ville accepte de revenir à l'ancien système, elle n'a pas besoin de dépenser 2,5 millions pour les barcelonnettes: celles-ci ne sont donc plus utilisables.

La pétitionnaire précise que barcelonnettes ne coûtent que 15 000 francs et ne servent qu'à la vente de vêtements. Il est impossible d'y vendre des glaces et autres marchandises que les commerçants proposent habituellement.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'auditionner M. Pizzoferrato et M. Barazzone.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que l'objet étudié est une pétition. D'autre part, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) a pu constater que les deux pétitionnaires ont installé leur pavillon acheté en Allemagne sans demander d'autorisation à la Ville. Etant donné la procédure en cours, ce dernier suggère de classer cette pétition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose d'auditionner M. Barazzone afin de savoir où en sont les projets des pavillons de la rade. Par ailleurs, elle suggère de lier la pétition P-370 à la motion M-1174.

Une commissaire du Parti socialiste affirme qu'elle voulait initialement aller dans le sens de la proposition d'un commissaire du Mouvement citoyens genevois en auditionnant M. Barazzone. Lors de l'audition des pétitionnaires de la pétition P-370, la Ville a été «mise en cause» concernant une décision administrative très spécifique. Néanmoins, la commissaire s'y oppose à présent. La CSDOMIC est une commission du Conseil municipal et statue sur des projets politiques. En aucun cas elle ne traite des cas précis: pour cela, il y a la justice. De plus, les commissaires ont appris qu'il y avait une procédure en cours. Cette commissaire ne souhaite donc pas que la CSDOMIC fasse le travail en parallèle à la Chambre administrative. Elle est donc formellement opposée à toute audition concernant la pétition P-370. Concernant la motion M-1174, le magistrat

a déjà été entendu et le projet global d'aménagement de la rade a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Certes, la motion M-1174 et la pétition P-370 touchent au même sujet. Cependant, la motion M-1174 touche la politique générale de la Ville de Genève alors que la pétition P-370 concerne un cas très spécifique. La commissaire est également opposée à lier ces deux objets.

Une commissaire des Verts est tout à fait d'accord avec sa collègue socialiste et n'est pas non plus pour lier les deux points. Cependant, malgré la procédure judiciaire en cours, elle estime qu'il n'est absolument pas correct pour les pétitionnaires de classer cette pétition. D'ailleurs, s'ils avaient été auditionnés à la commission des pétitions, la discussion n'aurait certainement pas été la même.

En tant que présidente de la commission des pétitions, une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que quand la commission reçoit une pétition, il est impossible de savoir si les pétitionnaires sont en procédure judiciaire. La pétition P-370 et la motion M-1174 touchent au même sujet et, dans ce cas, ces deux objets méritent d'être liés. Cette même commissaire a par ailleurs confirmé avec le bureau du Conseil municipal que la CSDOMIC pouvait tout à fait auditionner des pétitionnaires, si leur pétition est en lien avec un objet traité par la commission.

Une commissaire du Parti libéral-radical est choquée que les pétitionnaires aient utilisé la voie démocratique pour parler de leur situation. Les gens sont normalement plus corrects. Par ailleurs, les commissaires ont dû les questionner pendant une heure pour comprendre de quoi il s'agissait et finalement réaliser qu'une procédure judiciaire était en cours. Ne serait-ce pas un léger jeu de manipulation? La commissaire annonce qu'elle votera pour le classement de la pétition P-370.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle à la CSDOMIC que la rade doit être mieux aménagée et que c'est ce problème-là qu'il faut traiter ce soir. D'ailleurs, tout le monde le dit: cette rade doit être plus animée. Il constate que les barcelonnettes sont dans un état épouvantable et il espère que la Ville ne décide pas de les imposer à nouveau aux commerçants du bord du lac. Le fond du problème devrait être traité et il est urgent de venir en aide aux commerçants. C'est pourquoi le commissaire informe qu'il votera pour le renvoi de la pétition P-370 au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que les pétitionnaires sont venus raconter leur cas particulier dans le but d'illustrer clairement leur problème.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se positionne en faveur du classement de cette pétition. Elle considère que le problème général de l'aménagement de la

rade pourra être traité lors de la discussion de la motion M-1174. Par ailleurs, elle juge inadmissible le fait que les pétitionnaires aient utilisé la voie démocratique pour faire passer un problème personnel.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois se déclare étonné que la présidente de la commission des pétitions demande le classement de la pétition P-370 alors qu'elle avait elle-même suggéré de la soutenir lors de son traitement à la CSDOMIC. La motion M-1174 et la pétition P-370 sont bel et bien liées. Bien sûr, la pétition traite d'un cas particulier mais la motion est en partie liée au problème que soulève la pétition P-370. Les critiques formulées dans la motion M-1174 sont par ailleurs les mêmes que celles évoquées dans la pétition P-370, en particulier le traitement réservé aux pétitionnaires par l'administration municipale: ceux-ci se sont vu refuser le prolongement de leurs concessions alors qu'ils exploitaient leur stand au bord du lac depuis longtemps. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment la motion M-1174 et la pétition P-370.

Conformément à tous les arguments évoqués par le Parti socialiste, une commissaire issue de ce groupe indique que le Parti socialiste votera le classement de cette pétition.

Cette pétition soulevant un problème général, le commissaire de l'Union démocratique du centre estime qu'il ne peut pas être traité par le classement de la pétition. Conséquemment l'Union démocratique du centre votera donc pour le renvoi de la pétition P-370 au Conseil administratif.

Une commissaire des Verts rappelle que la pétition n'a pas uniquement été signée par les personnes récemment auditionnées. Il ne s'agit donc pas d'un cas particulier. Qui plus est, lors de leur audition, les commissaires les ont questionnés et re-questionnés sur leur cas particulier pour comprendre comment avait fonctionné la distribution des places. D'eux-mêmes, les pétitionnaires s'étaient arrêtés au fait qu'ils voulaient un endroit chaleureux et hygiéniquement correct. Ce sont donc bien les commissaires qui les ont questionnés sur leur problème personnel pour comprendre la motion M-1174. Il n'est donc absolument pas correct de classer cette pétition, même si la CSDOMIC ne veut pas la lier avec la motion. La commissaire ne souhaite pas voter ce soir et, pour cette raison, elle s'abstiendra.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que les pétitionnaires ont installé un chalet sans en avoir l'autorisation. La moindre des choses avant d'engager des frais est de vérifier que les autorités soient d'accord. Les pétitionnaires sont d'ailleurs certainement sponsorisés par les Laiteries Réunies. La procédure étant en cours, le Parti libéral-radical votera le classement de cette pétition.

La présidente de la commission ajoute que le Parti démocrate-chrétien votera aussi le classement de cette pétition.

Pétition: pavillons de la rade

Elle soumet la pétition P-370 au vote de la commission, qui choisit de la classer par 8 oui (3 LR, 3 S, 1 EàG, 1 DC) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC) et une abstention (Ve).

Annexes:

- pétition P-370
- courrier de l'administration municipale adressé à M^{me} Sukran Kesici

P-370

DPT 5
REÇU LE

09. 12. 2015

**POUR UNE RADE CHALEUREUSE,
DIVERSIFIÉE ET LIBRE !**

Depuis 2009, la Ville de Genève impose ses propres pavillons de glaces sur le pourtour de la rade qu'elle loue sur concours, pour une période de quatre ans.

Cette procédure est si contraignante et sélective que, pour 2015-2019, rares sont les anciens commerçants qui ont eu la chance de poursuivre leurs activités.

Ces pavillons ne satisfont pas aux besoins des clients. Identiques, ils ne permettent pas aux commerçants de se diversifier. Inadaptés, ils empêchent d'offrir un choix varié de produits.

Pour une rade chaleureuse, diversifiée et libre, nous, signataires, demandons aux autorités municipales de revenir au système antérieur en délivrant des autorisations d'usage accru du domaine public et permettant aux commerçants d'exploiter leurs propres pavillons. 



Département municipal des sports et de la sécurité

Ville de Genève
Service des agents de ville et du domaine public
Case postale 3737
1211 Genève 3
Tél. (022) 418 61 00 Fax (022) 418 61 01

Madame Sukran KESICI
Avenue Théodore-WEBER 36
1208 Genève

N/réf.: Deschenaux C.
☎ 022 418 62 32

Genève, le 8 août 2003

**Votre demande de permission d'installer une terrasse, sur le trottoir, devant la Gelateria Coco Bella sis rond-point de Plainpalais 4
Dossier N° 21,000,500,501.000 / 19209**

Madame,

Tout en étant bénéficiaire d'une permission d'installer un banc de glaces sur le quai du Mont-Blanc, vous déposez auprès de notre service la requête susmentionnée.

Vous nous voyez étonnés d'une telle demande vu que notre permission d'installer un banc de glaces stipule, notamment, que :

- l'exploitation du banc de glaces est personnelle;
- la gérance ne peut être confiée à un tiers;
- il n'est pas possible de remettre l'emplacement;

Par conséquent, vous voudrez bien nous fournir, par écrit, des explications (par exemple nous indiquer si l'ouverture de votre gelateria signifie la cessation de vos activités sur le quai du Mont-Blanc).

En outre, nous ne comprenons pas que vous ayez ouvert un commerce de vente de glaces à proximité immédiate de notre emplacement banc de glaces du rond-point de Plainpalais; vos explications à ce sujet sont également attendues.

Dans l'attente, nous gardons votre requête en suspens et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations.

Le chef de service

Dominique CLAVIEN

M. Thomas Zogg, rapporteur (MCG). Cette pétition a été déposée au Service du Conseil municipal en décembre 2015 par deux personnes de la même famille, tenancières d'un banc de glaces sur le pourtour de la rade et éconduites après que leur bail n'a pas été renouvelé.

Le texte demandait le retour de pavillons plus harmonieux que les barcelonnettes. Les pétitionnaires ont avancé plusieurs éléments et se sont plaints de ce que celles-ci n'étaient pas tellement adaptées à la vente de glaces, contrevenant notamment aux normes d'hygiène. Les barcelonnettes sont plutôt des installations pour faire de la vente d'habits, de choses pas comestibles en tout cas, puisque la poussière peut s'infiltrer, ce qui n'est pas très ragoûtant pour des glaces. Les deux exploitants vendaient des glaces et des snacks depuis 1992; c'étaient donc des professionnels. A partir de 2009, lors d'un appel d'offres, la Ville a décidé de changer les règles et le bail de ces personnes n'a pas été renouvelé. Elles avaient acheté un pavillon importé d'Allemagne pour 200 000 francs. A la suite de la non-reconduction de leur bail, celui-là a été confisqué en 2015, les privant de la possibilité d'exploiter leur petit commerce, non sans impact sur leur situation financière, puisqu'elles se sont retrouvées au chômage, et sur leur santé, l'une des pétitionnaires ayant fait état de problèmes importants après cette regrettable mésaventure.

D'autres éléments ont été mis en avant, comme le fait que certains membres du Conseil administratif avaient décidé d'imposer ces barcelonnettes sur le pourtour de la rade. Une plainte a été déposée par les pétitionnaires pour récupérer leurs biens et discuter de leur bail. Le conseiller administratif M. Barazzone, qui n'est pas là, pourra peut-être s'expliquer sur différents points, au besoin. Notamment, il se serait entretenu avec ces personnes par téléphone, leur laissant entendre qu'il n'entraînerait pas plus loin les répercussions pénales si elles retiraient leur plainte. C'est assez étonnant. La procédure qui les oppose à la Ville est toujours en cours.

La pétition demandait un usage accru du domaine public et que les commerçants du bord du lac jouissent de davantage de liberté dans le développement de leur commerce. Il s'agissait aussi de critiquer le choix du Conseil administratif d'installer des conteneurs qui ne se prêtent pas au commerce de glaces. En commission, la pétition a été traitée conjointement avec la motion M-1174, «Bancs de glaces: attribution calamiteuse ou grand coup de sac?». Son classement a été préconisé, aussi bien par la commission des pétitions que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 6 juin 2017. Les auteurs de la pétition P-370 sont cousins et tous deux commerçants au bord du lac depuis 1992. Ils informent la commission que, dans les années 2000, la Ville de Genève a procédé à un

changement des pavillons du bord du lac. Depuis, la population et les touristes s'en plaignent et leur ont fait part à plusieurs reprises de leur mécontentement. Ces derniers veulent des pavillons plus animés – avec fleurs, palmiers... –, plus grands et plus agréables pour la consommation en terrasse. Ce que les gens veulent, c'est avant tout quelque chose de fleuri, avec des palmiers, des citronniers, afin qu'ils aient réellement l'impression d'être en vacances. Actuellement, les commerçants du bord du lac accueillent leurs clients dans des conteneurs. Il faut se poser la question de savoir si ces structures sont réellement adaptées à l'exploitation que les commerçants en font. Il faut s'interroger par ailleurs sur les problèmes de salubrité et d'hygiène que causent ces installations, notamment des fuites d'eau.

Les pétitionnaires sont exploitants du bord du lac depuis 1992, comme je l'ai déjà dit précédemment. L'Hôtel d'Angleterre faisait sans arrêt pression pour que les pavillons soient plus convenables et correspondent mieux à la clientèle. En 2008, les pétitionnaires ont installé un nouveau pavillon qu'ils avaient acheté en Allemagne pour une valeur de plus de 200 000 francs. Celui-ci correspondait à une structure cinq étoiles, ce dont leur clientèle, qui était anglaise ou américaine, était particulièrement friande. Les commerçants ont besoin d'un stand hygiéniquement irréprochable pour accueillir leurs clients. La pétitionnaire a indiqué qu'elle a eu à subir pendant sept ans des pressions de la part de l'administration afin qu'elle change son stand contre un pavillon de type barcelonnette, bien que ce genre d'installation soit uniquement voué à la vente d'habits. A la suite des changements décidés par la Ville de Genève, la pétitionnaire a perdu plus de 200 000 francs ainsi que sa santé. Effectivement, à ce moment, son stand lui a été purement et simplement confisqué.

Les barcelonnettes ne permettaient pas une exploitation optimale du stand. Effectivement, celles-ci étaient conçues avec du grillage au sol, ce qui n'était pas du tout hygiénique et peu ragoûtant, car les poussières allaient immédiatement saupoudrer les glaces lorsqu'elles étaient servies. Le pavillon commandé en Allemagne était mieux adapté aux glaciers: il était fermé et la ventilation était séparée des glaces. Le Service d'hygiène a même félicité ces exploitants pour leur pavillon.

Après avoir ouvert une épicerie à Plainpalais en vue de combler le manque à gagner pendant la période creuse, la pétitionnaire a reçu une lettre de la Ville en 2003 l'informant qu'elle ne pouvait pas avoir deux stands en Ville de Genève. Elle s'est pliée à cette injonction en fermant immédiatement l'établissement de Plainpalais et en achetant son fameux pavillon en Allemagne. Celui-ci plaisait à tout le monde. Malgré cela, l'affaire a mal tourné et le pavillon a été saisi et déplacé dans un entrepôt. La pétitionnaire soulève que l'autorisation lui a été refusée mais qu'elle a été octroyée à M. Frédéric Hohl. Celui-ci exploite un stand depuis sept ans et a renouvelé son deuxième contrat. Il faut rappeler que ce dernier possède déjà deux sociétés et sept restaurants à Genève.

L'intéressée souhaite à présent pouvoir réinstaller son stand qui est beaucoup plus en adéquation avec les normes d'hygiène que les barcelonnettes. Celles-ci ne coûtent que 15 000 francs et ne servent qu'à la vente de vêtements. Il est impossible d'y vendre des glaces et autres marchandises que les commerçants proposent habituellement.

Il faut rappeler que la rade doit être mieux aménagée et que c'est ce problème-là qu'il faut traiter ce soir. D'ailleurs, tout le monde le dit: cette rade doit être plus animée. Nous constatons que les barcelonnettes sont dans un état épouvantable et il faut espérer que la Ville ne décide pas de les imposer à nouveau aux commerçants du bord du lac. Le fond du problème devrait être traité et il est urgent de venir en aide aux commerçants.

La motion M-1174 et la pétition P-370 sont bel et bien liées. Bien sûr, la pétition traite d'un cas particulier mais la motion découle en partie du problème soulevé par la pétition. Les critiques formulées dans la motion sont par ailleurs les mêmes que celles évoquées dans la pétition, en particulier le traitement réservé aux pétitionnaires par l'administration municipale: ceux-ci se sont vu refuser le prolongement de leur concession alors qu'ils exploitaient leur stand au bord du lac depuis longtemps. Cette pétition soulève un problème général, qui ne peut pas être traité par le classement de la pétition. Conséquemment l'Union démocratique du centre demande donc le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je me permettrai de vous faire entendre une sonnerie lorsque le temps qui vous est imparti arrivera à son terme. Monsieur Spuhler, à vous la parole.

M. Pascal Spuhler (HP). Les barcelonnettes sont mal nommées. Pour ceux qui ne connaissent pas Barcelone, je vous conseille d'y aller. Vous verrez qu'il n'y a aucun de ces conteneurs sur le front de mer en train de servir des glaces... Au contraire, on trouve de petites constructions sympathiques avec des terrasses bien agréables. Ces barcelonnettes, maudinettes, paganinettes, ferrazinettes... – la manière dont on les appelle n'est pas très importante; tout ce qu'on sait, c'est qu'elles sont moches et qu'elles défigurent notre rade – sont un sujet récurrent ici. D'ailleurs, j'ai personnellement déposé les motions M-1043, «Stop aux conteneurs saisonniers», et M-1174, «Bancs de glaces: attribution calamiteuse ou grand coup de sac?».

Les pétitionnaires regrettent la situation. Ils ont été longtemps exploitants d'un banc de glaces et ils se sont retrouvés dépossédés de leur commerce quasiment du jour au lendemain, la Ville ayant décidé d'harmoniser les quais avec ces conteneurs. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, il est aujourd'hui nécessaire

de réfléchir à quelque chose de pérenne, des constructions de type chalet ou des maisons avec véranda vitrée, qui pourraient également servir l'hiver. Il faut arrêter de fonctionner avec des conteneurs qu'on ne peut même plus bouger, tant ils sont délabrés. Ils tomberaient en morceaux si on voulait les déplacer. Hygiéniquement, ils sont très limites: les exploitants se cassent la tête pour trouver des solutions et les utiliser au mieux tout en respectant les règles minimales dans ce domaine. Franchement, ce n'est pas un service qu'on rend à Genève en laissant des installations de ce type.

En discutant avec les exploitants des bancs de glaces, j'ai cru comprendre que le statu quo perdurera jusqu'en 2020. Ce sera l'année des élections, avec des conseillers administratifs nouveaux ou réélus. D'après ce qu'il a dit, M. Barazzone ne sera plus là; il ne pourra donc pas suivre le concours d'idées qu'il a lancé pour redécorer la rade. Ce sera encore un énième dossier qui restera dans les tiroirs. Comme je l'avais dit à l'époque, cette démarche est inutile. Il s'avère que j'avais raison. Le prochain Conseil administratif relancera son propre concours, et ainsi de suite, et nous resterons avec ces conteneurs.

Il faut qu'on prenne une décision une fois pour toutes. La commission a visiblement refusé la demande des auteurs de la pétition mais, sur le fond, ils demandent que les exploitants puissent avoir leur propre maisonnette, leur propre installation, bien souvent beaucoup plus jolie que celle mise à leur disposition. J'en veux pour exemple celle située sur la rive gauche, près de Baby-Plage: pour moi, c'est la meilleure de toutes. La personne est là depuis longtemps, elle a pu décorer son installation à son gré. Je ne pourrai donc que recommander de suivre la demande de la pétition et qu'on ait une réflexion sur l'amélioration de la rade.

Cet été, nous aurons probablement accès à la plage des Eaux-Vives, qui ira en ce sens et qui permettra aux gens de profiter de cet espace. Nous devons fournir à nos touristes et à nos habitants une belle rade, embellie par des installations fixes à l'année, exploitables comme banc de glaces, cafétéria ou ce que l'on veut, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

M. Alfonso Gomez (Ve). On aurait effectivement pu lier ce rapport sur pétition au rapport M-1174 A. C'est dommage qu'on ne l'ait pas fait pour régler également celui-ci.

Comme mon préopinant le relevait en partie, ces objets soulèvent la nécessité de réfléchir à l'aménagement de la rade. Manifestement, le degré de réflexion est aujourd'hui insuffisant. Depuis le XIX^e siècle, depuis les années 1840, quand la ville de Genève s'est ouverte vers le lac, on ne sait pas trop quoi faire de ce riche écrin. Avec les évolutions, les citoyennes et citoyens demandent des aménagements plus fleuris, plus accessibles, bref que la rade leur soit rendue car, aujourd'hui, elle

est très encombrée et ses aménagements sont largement insatisfaisants. La rade de Genève est un paysage culturel, comme on dit. Les divers débats que nous avons ici prouvent l'attachement des Genevois et des Genevoises à celui-ci. Cette pétition cristallise les tiraillements entre commerçants, citoyens et autres groupes autour de cette rade. Ils essaient de cohabiter avec une circulation effrénée et une quantité de bateaux amarrés, qui empêchent une grande partie des habitants d'y accéder et mine les possibilités commerciales. Le fond de cette pétition demande une rade dégagée, respectée, libérée de ses encombrements, de ses parkings à bateaux, de sa circulation motorisée, bref une rade rendue à ses habitants, chaleureuse et diversifiée. Là-dessus, je pense que nous sommes d'accord.

Les Verts refuseront les conclusions de la commission, à savoir le classement de la pétition, car nous souhaitons qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif afin que ce dernier puisse répondre sur les échéances et les méthodes de la transformation et de la rénovation de la rade, que nous attendons tous.

M. Thomas Zogg (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutient cette pétition et son renvoi au Conseil administratif, qui pose la question de ce qu'on veut sur le pourtour de la rade. Nous avons l'impression que le Conseil administratif, du moins en partie, cherche à appauvrir les offres dans ce site. On a vu ce qui s'est passé lors des Fêtes de Genève: M. Guillaume Barazzone s'est ligué avec une partie des habitants pour les dégommer. Ce qui se passe est similaire: on ne veut pas d'aménagement propre, alors qu'il y a des hôtels cinq étoiles. Mais pas seulement cela: pour les Genevois qui fréquentent les bords de la rade, on ne peut pas laisser de vulgaires conteneurs comme aménagement type, tandis que les choses s'enveniment. J'attends donc des explications du Conseil administratif, peut-être de M. Barazzone, qui pourra nous expliquer les raisons de ses choix. Y a-t-il une volonté d'appauvrir les aménagements de la rade ou de laisser faire? Nous aimerions aussi entendre M. Barazzone sur l'entretien qu'il a eu avec les pétitionnaires, au cours duquel il leur a dit que, s'ils renonçaient à se plaindre et à demander des dommages et intérêts, la Ville pourrait éventuellement trouver un arrangement ou un accord. J'aimerais l'entendre sur ces deux points précis et je le remercie par avance.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Je crois me souvenir de plusieurs problèmes identifiés lorsque nous avons étudié cette pétition en commission des pétitions, avant son transfert à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Ces personnes n'avaient pas demandé l'autorisation pour installer leur pavillon, plus joli peut-être, mais différent. Or, on ne voulait pas créer de différences

entre les bancs de glaces. En outre, un tournus prévaut dans l'attribution des bancs de glaces après quelques années. L'autorisation une fois obtenue n'est pas un dû, elle n'est pas éternelle. Enfin, la question de l'exploitation à l'année est délicate: un tel banc de glaces serait au bénéfice d'un bail commercial, comme les commerces que sont les restaurants ou les boutiques. Il y avait donc plusieurs raisons au classement de cette pétition.

Certains points dépassaient largement les prérogatives du Conseil municipal et la gestion d'un simple banc de glaces. La pétition allait plus loin, demandait beaucoup et mettait en cause tout le concept de la rade. Nous ne pouvions pas nous aventurer là-dedans. Nous ne pouvions pas dire oui sans risquer d'attirer une avalanche de protestations d'autres glaciers écartés, puisque les pétitionnaires n'étaient pas les seuls. Cela aurait entraîné un enchaînement impossible. Ces bancs de glaces sont saisonniers et ne peuvent pas être renouvelés *ad vitam aeternam*.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Permettez-moi de dire que je partage l'avis de la majorité de la commission, qui propose de classer cette pétition émanant de deux personnes, gérants d'un ancien pavillon, installé sans droit, et qui n'avaient pas le droit de revenir dans la rade en raison d'un conflit juridique avec la Ville. Malheureusement, ce conflit continue, puisque des recours ont été déposés. C'est assez piquant de voir deux personnes qui ont souhaité s'arroger des droits dans la rade demander que celle-ci devienne libre et chaleureuse pour l'ensemble de la population.

La plupart des commissaires qui se sont exprimés reflètent l'avis d'un certain nombre de Genevois et de Genevoises, de visiteurs, qui aimeraient valoriser la rade, comme le Conseil administratif. Je signale d'ailleurs que vous pouvez découvrir sur Internet une autre pétition intitulée «Ma Rade», signée, celle-là, par des habitantes et habitants de la ville et du canton, soit 3303 personnes, qui demandent au Conseil administratif, respectivement au Conseil municipal ainsi qu'au Conseil d'Etat – puisque nos compétences en la matière sont partagées avec lui et avec le Grand Conseil – de réaménager la rade, d'offrir un accès à l'eau et un droit à la baignade pour tous et toutes, de libérer l'espace autour de la rade pour favoriser la promenade et la rencontre, de créer des aménagements simples, beaux et réalistes, enfin de permettre une réappropriation citoyenne et un accès au panorama. Il y a également une notion de tradition quant aux bains publics. A Zurich, il y a les fameux *Zürich Badis*. L'idée est donc de voir comment les autorités peuvent aménager la rade, indépendamment de la plage des Eaux-Vives qui sera créée.

C'est la raison pour laquelle la Ville avait lancé un concours d'idées lors de mon année de mairie. Le Canton et la Ville se sont mis ensemble pour décider d'une procédure qui concerne l'ensemble de la rade, non seulement pour imaginer

des projets et des idées, mais ensuite réaliser concrètement certains d'entre eux. Ce comité de pilotage avance. Il a lancé une grande procédure de consultation des acteurs de la rade, les usagers actuels et les partis politiques – au niveau municipal et cantonal –, afin de prendre la température de ce que veulent les représentants des Genevois et des Genevoises. Cette procédure de consultation étant terminée, l'autorité municipale devra arrêter une image directrice de la rade, ce qui sera fait prochainement, dans les mois à venir, afin de la réaménager, peut-être par étapes, cela pour répondre à M. Gomez qui voulait du concret.

Ce qui se dessine, à la suite de cette consultation, c'est un aménagement entre la Perle du Lac et les Bains des Pâquis, où il y a des enrochements qui permettront davantage de lieux de baignade sur la rive droite, grâce à des caillebotis et des points d'accès. Je termine sur la plage des Eaux-Vives. Elle sera ouverte cet été. Le Canton en aura la gestion durant une année ou deux. Elle nous permettra de dégager la rade pour toute une série d'activités, afin que les Genevois et les Genevoises, ainsi que les touristes, se la réapproprient, afin qu'on la valorise. La rade est le bijou de Genève. Elle est magnifique. Utilisons-la de manière adéquate et réfléchissons ensemble – Conseil municipal et Conseil administratif – à son réaménagement.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 53 oui contre 17 non.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Par égard pour celles et ceux qui mangent à l'extérieur de ce bâtiment, nous reprendrons nos travaux à 20 h 45, mais à 20 h 45 exactement. Je vous souhaite bon appétit.

Séance levée à 19 h 25.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4914
2. Communications du Conseil administratif	4914
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4914
4. Questions orales	4915
5. Interpellation orale du 3 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Anne Carron, Marie Barbey-Chappuis, Jean-Philippe Haas et Renate Cornu: «Maison des associations: les bons comptes font-ils les bons camarades?» (IO-289).	4918
6.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juillet 2017 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2015-2016 de la Fondation d'art dramatique (FAD) (PR-1248 A)	4920
6.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 février 2018 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2016-2017 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1289 A).	4928
7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 avril 2018 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 270 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules, bateau, berce et remorques pour le Service d'incendie et de secours, soit:	
– 3 400 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules lourds et légers;	
– 870 000 francs destinés au renouvellement d'une berce et d'un bateau ainsi qu'à l'acquisition de deux remorques (PR-1299 A)	4934
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 735 100 francs destiné à	

la rénovation des façades de l’Hôtel Métropole, sis quai du Général-Guisan 34, sur la parcelle N° 4140 du cadastre de la commune de Genève Cité (PR-1296 A)	4943
9. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication chargée d’examiner la pétition du 6 juin 2017: «Pour une rade chaleureuse, diversifiée et libre!» (P-370 A).	4988
10. Propositions des conseillers municipaux	5007
11. Interpellations	5007
12. Questions écrites	5007

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat